Le Carrefour des Opinions

2 €
2,50 $

Volume 17

www.lecarrefourdesopinions.ca

Déficit et financement
Zénon Mazur

Ma ville de demain se bâtit aujourd'hui
Florence Junca Adenot

Campagne électorale : Un état de psychose a-t-il été développé par les médias?
Christian Martin

Assemblée unique ou assemblée inique
Georges Tikitak

Référendum le 17 janvier 2010 en Martinique et Guyane
Christian Martin

La trinité dévastatrice de la droite américaine
Michel Frankland

Levée de fonds en faveur de l'Institut de Beit Chabab pour les handicapés du Liban
Zénon Mazur

Le supplément pour enfant handicapé de la RRQ
Catherine Kozminski

Assurance collective
Jean-Paul Kozminski

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur les traces de Fryderyk Chopin
Malgorzata Kubala

Sergiu Popa, roi de l'accordéon
Yves Alavo

***Victoria* de Dulcinée Langfelder & cie**
Catherine Kozminski

D'intelligence et de beauté
Mélanie Lajoie

Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la république socialiste du Vietnam
Me Lam Chan Tho

Quatre auteurs de chez nous en lice pour les Prix littéraires de langue française
Yves Alavo

nos commanditaires

Pierre Arcand,

Député de Mont-Royal

Ministre des Relations internationales et

Ministre responsable de la Francophonie

Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications

sommaire

Déficit et financement 3

Ma ville de demain se bâtit aujourd'hui 4

Campagne électorale : Un état de psychose a-t-il été développé par les médias? 6

Assemblée unique ou assemblée inique 8

Référendum le 17 janvier 2010 en Martinique et Guyane 10

La trinité dévastatrice de la droite américaine 13

Une soirée de levée de fonds organisée en faveur de l'Institut de Beit Chabab (LIBAN) pour les handicapés du Liban 15

Le supplément pour enfant handicapé de la RRQ 17

Assurance collective 19

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées 21

Sur les traces de Fryderyk Chopin 23

Sergiu Popa, roi de l'accordéon 27

Victoria de Dulcinée Langfelder & cie 29

D'intelligence et de beauté 32

Plainte en vertu de la procédure 1503 35

Quatre auteurs de chez nous en lice pour les Prix littéraires de langue française 40

Comité de Rédaction

M. Abel Claude Arslanian
M. Jean-Paul Kozminski
M. Zénon Mazur

Les articles reflètent des opinions des auteurs et non forcément l'opinion intrinsèque du Carrefour des Opinions

Contacts

mazur.z@videotron.ca
1365, avenue Beaumont
Ville Mont-Royal, Qc
H3P 3E0
PO Box : 65541

Présentation graphique

Jean De Marre

L'éditorial

Déficit et financement

Zénon Mazur

La presse et les medias nous abreuvent d'informations économiques et surtout de déficit alarmant de nos gouvernements. Nous avons hypothèqué l'avenir de générations futures pour plusieurs milliards de dollars et nos principaux dirigeants nous annoncent avec la fierté non dissimulée que c'est un début. Hélas!

Pourtant, nos grands dirigeants ne proposent pas des solutions économiques, mais uniquement les dépenses comme planche de salut. Les deux plus onéreux postes budgétaires du gouvernement sont l'éduction et la santé.

Analysons ici l'éducation et posons-nous la question suivante : avons-nous à ce point besoin d'autant de fédérations et de divisions purement administratives ? Avons-nous besoins au niveau collégial de conseilleurs pédagogiques et la multitude des adjoints des directions? Ne serait-il pas plus pertinent de les remplacer par des professeurs ou simplement abolir ces postes purement bureaucratiques? Les universités déplorent le manque de financement publique. Pourtant, en considérant la création de programmes universitaires, nous pouvons poser des questions sur la pertinence de certains programmes. Les frais de scolarité représentent environ 10% du coût réel.

Je suis toutefois d'accord avec le principe de droit à l'éducation ; pourtant, je suis perplexe en regardant des programmes comme PHD en graphitie, ou en piano, flûte traversière, etc. J'ai fait des recherches sur internet sur les musiciens des orchestres symphoniques de Montréal, Toronto, Winnipeg et Philadelphie. Je n'ai pas trouvé un seul musicien avec Phd, car pour rentrer dans ces orchestres, il faut gagner le concours non pas avoir le titres académiques de grande prestige.

Parfois je me pose la question pourquoi nous n'avons pas de maîtrise en macramé sous-marin? Ou le PHD en trapèze dû à la popularité de Guy Laliberté et du Cirque du Soleil ?

Il faut donc envisager certains programmes entièrement au frais des postulants de titres académiques.

Ma ville de demain se bâtit aujourd'hui

Florence Junca Adenot
Directrice du Forum Urba 2015, DEUT UQAM
Présidente de l'Agence métropolitaine de transport de 1996 à 2003

La ville rêvée affronte certaines contraintes. Notre population vieillissante s'accroîtra de 10% en 2026, si la région montréalaise accueille 40 000 immigrants annuellement. Vieillissement signifie alors une mobilité différente, où l'on devra habiter proche des services, retenir les jeunes générations, moins nombreuses et plus mobiles, tout en attirant des immigrants investisseurs. Moins de monde signifie moins de payeurs de taxes pour supporter le coût croissant des services sur un territoire qui grandit plus vite que la population. De 1998 à 2003, la population augmentait de 3% alors que les autos s'accroissaient de 10%. Avec la hausse inévitable du prix du pétrole, la lutte obligatoire aux GES et la raréfaction des ressources, quelle ville préparons-nous, avec quels choix, pour assurer à Montréal une position concurrentielle?

Seule une stratégie intégrée et ferme pourra faire la différence à l'échelle de la région de Montréal, des villes et des arrondissements. D'abord intervenir par le zonage pour limiter les espaces d'expansion et reconstruire les villes sur elles-mêmes. Des développements plus compacts et denses, prioritairement sur les anciens sites industriels le long des lignes ferroviaires, au centre de Montréal et autour de 40% des stations de métro, mais aussi au cœur des villes de banlieue, sont des cibles de choix, tout comme le sont également les édifices religieux. Le défi est d'organiser des quartiers multifonctionnels, vivants, marchables, à échelle humaine, utilisant mieux les services, écologiques, s'ouvrant sur les parcs et le fleuve, attirant les jeunes familles, intégrant les populations. Offrir aux plus vieux un habitat adapté, à coté des services, libère de grands logements pour accueillir les jeunes familles.

Alors, pourquoi construire des résidences pour personnes âgées le long des autoroutes, inadaptées à la mobilité et à la santé? Pourquoi les nouveaux développements, à faible densité, ségrégant les fonctions, exigent des normes de stationnement encourageant l'usage de l'auto? Pourquoi développer le réseau autoroutier urbain, tel l'échangeur Turcot, comme si le XXIe siècle n'exigeait pas de remettre en question les façons de faire?

Les transports collectifs et actifs relancés contribueront mal à régler la congestion et la pollution, au cœur de la métropole, et sur le territoire métropolitain, si la forme urbaine ne se compacte pas et si la place de l'auto ne diminue pas. Quand le prix de l'essence augmentera et que la lutte aux GES s'accélérera, les citoyens réclameront aux élus municipaux et québécois plus de transports collectifs et des déménagements vers les lieux centraux.

La région montréalaise est abondamment pourvue de parcs et de territoires agricoles utiles comme poumon vert qui pourront alimenter les 4 millions de citoyens quand les coûts de transport des biens augmenteront. Ces trésors doivent être préservés à tout prix. N'est-il pas évident qu'il faille protéger la vocation du Mont-Royal et des autres montérégiennes, ou les terres riches de certaines banlieues, et refuser les dézonages?

Ville par ville, quartier par quartier, il s'agit d'un extraordinaire chantier collectif. Mais qui ose parler, en cette fin de période électorale, de limiter l'expansion territoriale, de se doter de plans directeurs de développement et d'urbanisme visionnaires avec des priorités, des objectifs quantitatifs et assez de dents pour qu'elles se réalisent? Qui porte ce projet de société exigeant, mais riche en solutions, replaçant les humains et leur environnement collectif au centre des préoccupations? Les futurs élus, de Montréal et des autres villes, devraient répondre, concrètement, comment ils veulent y contribuer.

Article publié dans La Presse, samedi le 3 octobre 2009, dans la section Forum

prospérité
diversité

L'avenir du Québec
ne peut s'écrire sans l'immigration.

immigration-bienvenue.gouv.qc.ca

L'immigration, c'est Bienvenue!

Immigration et Communautés culturelles
Québec

Campagne électorale :

Un état de psychose a-t-il été développé par les médias?

Christian Martin

Patrice Roy a-t-il bien joué son rôle lors du débat télévisé? Oui? Peut-on vraiment l'affirmer? Pour ma part, je vote un Non Catégorique. Tout le débat a été centré sur l'éthique et s'est limité à cela. Quand il commence en disant que « la réputation de Montréal est entachée », le débat est faussé au départ. Les questions primordiales importantes comme :

a. la crise financière a-t-elle affectée la ville de Montréal? Si oui, quelles sont les mesures envisagées par les candidats en lice?

b. Quel est l'état des finances de la ville de Montréal? La ville est-elle en déficit?

A-t-on laissé le maire s'exprimer à propos du bilan global de ses réalisations. Non! Il y avait collusion évidente contre Monsieur Tremblay à propos de l'éthique et pourtant Madame Harel qui avait entamé sa campagne avec son balai caricatural aurait dû être interrogée sur le « ménage » qu'elle a dû réaliser au sein de son tout nouveau parti après seulement quelques mois de campagne!

Ce débat télévisé a été totalement négatif et n'a pas permis aux citoyens de dégager les grandes lignes leur permettant de décider de leur vote.

Puis, voilà que deux heures d'interview à la télévision sont accordées à Benoit Labonté. **Incroyable! deux heures** à un homme qui, comme disait Diane Lemieux, candidate aux côtés du Maire Gérald Tremblay, a été pris « la main dans le sac »

Les médias n'ont-ils pas développé en agissant ainsi à créer un état de psychose, déconnecté de la réalité et des principaux sujets permettant d'évaluer les programmes des candidats?

Personnellement j'étais choqué de tout ce branle bas de combat télévisuel impliquant autant d'intervenants – dont la présence a permis de justifier les deux heures allouées, alors que 10-15 minutes pendant le bulletin de nouvelles auraient amplement suffi pour nous informer. Pendant deux à trois jour nous avons eu droit à ce lavage de cerveau, répétant les assertions de Benoit Labonté qui pour la plupart se sont révélées erronées (mensongères?). De plus la publicité de Patrice Roy se donnait comme titre encore récemment « Les élections municipales c'est nous ». J'ai déjà eu l'occasion d'entendre des journalistes prétendre que ce sont eux qui orientent les élections. Je pense que des chroniqueurs sont indispensables mais de là à s'emparer de la campagne électorale pour en faire des sujets à sensations, je dis non. Car en effet, il s'agit de désinformation purement et simplement puisque les critères des medias sont souvent bien mal orientés. **Je dis aussi que les citoyens ne sont pas des idiots ils sont capables de comprendre les enjeux eux-mêmes. Ils n'ont point besoin de se faire dire quoi penser.**

Dans les faits actuels, trois candidats dont un seul dégage suffisamment de charisme et de leadership à diriger cette ville puisqu'il l'a prouvé à maintes reprises. Un candidat qui a su se battre pour conserver son statut de Ville Internationale et appuyer tous les groupes ethnoculturels. Il n'est point nécessaire de vous faire une liste exhaustive de son bilan au stade de cette campagne. Vous savez aussi bien que moi combien son bilan est positif. Récemment encore j'étais le 27 octobre 2009 au débat des trois candidats à la Chambre de Commerce de Montréal et là encore Gérald Tremblay a écrasé ses adversaires par son charisme et ses aptitudes démontrant ainsi sa capacité à bien gérer cette ville. C'est un homme de cette d'envergure capable de parler anglais dans toutes ses relations internationales dont Montréal a vraiment besoin. Et, je voudrais terminer par un titre important;

FINANCE : **MONTRÉAL A LE VENT DANS LES VOILES MALGRÉ LA CRISE** (article du 9 OCTOBRE 2009 par Michel Munger (Argent.canoe.ca) **Aura-t-on enfin le courage de dire que Gérald Tremblay y est quand même pour quelque chose?**

Tous Montréalais tous uniques
TOUS MONTRÉALAIS TOUS UNIQUES
Tous Montréalais tous uniques
Tous Montréalais tous uniques
TOUS MONTRÉALAIS TOUS UNIQUES
Tous Montréalais tous uniques
Tous Montréalais tous uniques
ville.montreal.qc.ca/diversite
Montréal

Assemblée unique ou assemblée inique ?

Georges Tikitak

Ça y est, c'est officiel, la Martinique et la Guyane vont entrer en référen... dom, tandis que la Guadeloupe et la Réunion, dont les élus sont certainement mieux inspirés que ceux de la Martinique (le cas de la Guyane n'est pas du tout celui des départements insulaires) vont y échapper.

Sans en avoir l'air, les pousse-au-oui de 2003 (rappelez-vous le précédent référendum "statutaire") ont gagné, comme ceux qui ont jadis réussi à contraindre les Danois, et plus récemment les Irlandais - harcelés à coup de référendum - à se dédire, mais, curieusement, de manière irréversible la deuxième fois, la première comptant inexplicablement pour du beurre.

Rappelons-nous de quoi il était question lors du référendum de 2003 (qui ne concernait ni la Réunion, ni la Guyane, la diversité des influences l'emportant sur l'égalité "républicaine") : les électeurs des deux îles ont eu à répondre par « oui » ou par « non » à la question suivante : « Approuvez-vous le projet de création d'une collectivité territoriale [à la Guadeloupe ou à la Martinique] demeurant régie par l'article 73 de la Constitution, et donc par le principe de l'identité législative avec possibilité d'adaptations, et se substituant au département et à la région dans les conditions prévues par cet article ? ».

Pour ceux qui l'auraient oublié, le 7 décembre 2003 la Guadeloupe a massivement répondu non, et la Martinique, elle, a également répondu non, mais de justesse. L'instauration d'une collectivité unique en Guadeloupe et Martinique a donc été repoussée, respectivement à 72,98% et 50,48%, lors du précédent référendum du 7 décembre 2003.

Aujourd'hui, les Martiniquais, manipulés par leurs élus (qui, censés les représenter, tentent de multiplier les coups d'État pour les mettre devant des "réalités incontestables" assises sur le droit et la démocratie) doivent une nouvelle fois se remettre sur le métier, leurs élus cherchant à leur imposer une assemblée unique - au plus "soft" à travers le "73", au plus hard, à travers le "74". À défaut de pouvoir renverser l'ordre des choses, rions kia ! kia ! kia ! et signalons ainsi aux comiques que nous avons bien reçu leur message.

Rappelons aussi qu'en 2003, la Martinique se dirigeait naïvement vers le oui lorsque Jean Crusol, qui fait partie des rares politiques martiniquais à jouir d'une considération unanime à la fois de compétence, de probité, et de courage, s'est détaché du troupeau pour réveiller les ababas (car si tous les ouistes n'étaient pas des ababas, tous les ababas étaient ouistes). Il ne faut pas oublier non plus qu'un même parti socialiste invitait, à la Guadeloupe à répondre non et à la Martinique à répondre oui à la fameuse question énoncée plus haut, ce qui en dit long sur le degré de fumisterie de la position du oui "martiniquais". Un autre secours providentiel, alors que la Martinique s'apprêtait à voter oui est venu de la Guadeloupe, lors de la publication d'un sondage indiquant que le non l'emporterait vraisemblablement à la Guadeloupe, et avec un score sans appel. Les Martiniquais se sont alors interrogés, en particulier sur la comparaison entre leur QI et celui des Guadeloupéens, ce qui a pu ramener certains à la raison. Enfin, il y a aussi eu une mobilisation courageuse contre le conformisme nomenklaturiste, animée par un certain nombre de bonnes volontés, et le non s'est imposé. Ce non que l'on veut aujourd'hui... déposer, si je puis dire.

C'est une sorte de coup d'État qui a été servi aux Martiniquais par les plus actifs de leurs élus aux Conseils général et régional. Un de plus (malgré le déguisement de "représentation démocratique"). Un coup d'État de faible amplitude eu égard au sort du monde, mais ce n'en est pas moins un, ourdi de longue date par des "responsables" politiques locaux, et non des moindres. Dans un abus de blanc-seing caractérisé, ces "zélus" se sont servis de la souveraineté populaire dont ils sont issus pour se livrer à une formidable campagne de forcing, servis en cela par les événements que l'on connaît et par la bougeotte institutionnelle de M. Sarkozy qui confond la longue période de stabilité institutionnelle en place (certes ébranlée par M.M. Mitterrand et Chirac, mais pas au

point qu'il n'en restât plus rien) avec le chaos post-révolutionnaire qui a nécessité pour Napoléon Bonaparte une refondation complète des institutions après dix ans de désordre sans précédent dans l'histoire de France.

Ainsi, contre toute vérité et même contre toute vraisemblance, à chaud, dans le sillage d'événements révolutionnaires parfaitement coordonnés et de longue date, il a été décrété que les Institutions n'étaient pas adaptées, qu'elles étaient la cause d'un malaise profond dans les DOM, et de l'échec de la politique française aux Antilles, etc. etc. Jégo est venu, il a vu, et il s'est... convaincu du rôle historique qu'il devait jouer pour satelliser les DOM parmi les étoiles, laissant, hors crise, 2.000 chômeurs-Jégo dans les statistiques de l'emploi à la Martinique en 2008 (principalement dans le secteur du BTP) suite à ses initiatives du premier trimestre de cette même année 2008, c'est-à-dire avant qu'il ne soit question de crise.

Alors que les DFA sont la vitrine de la prospérité dans leur région - précisément en raison de leur ex-régionalité - tous les démagogues assurent que la France y rase de travers, ce qui sert les intérêts ou plus exactement les ambitions des indépendantistes et des crypto-indépendantistes que sont les autonomistes.

Personne n'a jamais prétendu que les DFA étaient le paradis terrestre, mais quiconque voudrait les assimiler à l'enfer serait un parfait ignorant ou un gros gros menteur.

C'est dans ce contexte que la référendumitude doit conduire la Guyane à l'article 74, et la Martinique, si elle a de la chance, au 73. Au soixante-ouf, quoi ! Mais, la mémoire est souvent courte, et ce n'est rien d'autre que ce que les électeurs de la Martinique ont rejeté en 2003. C'est ce qui leur est proposé aujourd'hui comme le moindre mal. D'un point de vue élémentaire, le moindre-moindre-mal serait de rejeter et l'article 73 et l'article 74, mais puisque l'article 73 nous a "constitutionnellement" circonscrit (nous DFA, mais pas la Réunion, ce qui montre clairement l'absence de principe qui préside à bien des montages y compris constitutionnels), que les Martiniquais rejettent d'un "non" massif et vigoureux toute perspective d'assemblée unique.

Pourquoi ?

Hé bien précisément parce que deux assemblées - rivales, quoi qu'on en pense, puisque le politique l'emporte sur le service - peuvent se gendarmer mutuellement, se dénoncer réciproquement et éviter ainsi de devenir une machine institutionnelle dangereuse, car destinée à conduire - à l'insu du réel consentement de la population Martiniquaise - à l'indépendance ou à son proche voisinage institutionnel, pour la plus grande joie de tous ceux qui - ailleurs que dans les départements concernés - pensent que l'Outre-mer est un nid de fourmi, mais qu'on ne peut s'en défaire tant que la volonté n'en a pas été exprimée sur place. Or, comme dans leur soif de souveraineté, nos zélus sont capables de violer la souveraineté populaire et de lui faire un enfant comme cela s'est si souvent vu (et pas plus tard qu'en décembre 2008), la cohabitation de deux assemblées est la seule garantie qu'aient les Martiniquais. Tout le reste n'est que poésie et menace.

Assemblée unique, assemblée inique ? Le risque est là.

Qu'il me soit permis de citer La Fontaine, dans la fable très opportunément intitulée "Les Vautours et les Pigeons" (VII, 8) que j'invite, naturellement chacun à lire en entier :

> ***Tenez toujours divisés les méchants :***
>
> ***La sûreté du reste de la terre***
>
> ***Dépend de là. Semez entre eux la guerre,***
>
> ***Ou vous n'aurez nulle paix.***
>
> ***Ceci soit dit en passant : je me tais.***

À l'époque, on avait parlé de "chat' en sac". Maintenant (mais les Guadeloupéens sont géographiquement épargnés de la fréquentation des serpents - des vrais), on est dans le cas de figure des "sèpens en sac". Ce n'est pas beaucoup plus rassurant.

Hé bien que les électeurs se mobilisent et votent massivement non. Le 17 janvier, d'abord, et, puisque ce référendum est à double détente, qu'ils se souviennent que le "deuxième tour" dudit référendum, s'il a bien lieu le 24 janvier (en cas de non le 17) leur ouvre la possibilité de voter définitivement non, comme en 2003.

Car, permettez-moi de citer mon cousin Paul (Tikitak) : "À pa an moin, missié li jije, a pa an moin..." C'est ce que disent toujours les politiques, qui ne manquent jamais d'ajouter : "cé lé zélektè, missié li jije, cé pas nous ki adan bitin la çà, cé yo". Hé bien que les "zélektè" fassent ce qu'il faut, et, pour une fois, rallions-nous à un certain slogan. Faisons en sorte que ce choix, celui que doivent faire les électeurs de la Martinique en janvier 2010, leur permette de dire en toute bonne foi : "choix ta-là, cé ta nou cé pa ta yo".

Référendum le 17 janvier 2010 en Martinique et Guyane, pour l'autonomie

La Guadeloupe et la Réunion demeurent pour le moment dans l'expectative

Christian Martin

Je me souviens que l'on disait que « les Antilles sont les danseuses de La France » Les Danseuses De La France Guadeloupe Réunion Martinique Guyane, Baleine Philippe Éditeur : Plon - Date : 1980

J'étais déjà offusqué de ce titre et je le suis encore et maintenant suite à tous les événements des 44 jours et à la réaction de certains Français, je suis consterné. Ah! Ces Français qui se vantent de tout connaître et qui connaissent si peu leur propre histoire, au point de dire « on n'a rien à foutre des Antilles, qu'on leur donne leur indépendance » Dans un certain sens, je les comprends à cause des revendications permanentes exagérées des syndicats qui confondent profit et chiffres d'affaires et qui crient à la « profitation » systématique, comme un leitmotiv à la mobilisation. Ces syndicats qui en fait, font peu cas de l'Économie, soit par ignorance ou plus particulièrement, comme un moyen « d'étatiser » une déstabilisation générale. Une politique dépassée du drapeau rouge que j'ai vécu en Mai 68 à Paris et qui tente de faire surface aujourd'hui avec la traditionnelle lutte des classes.

Mais, je me souviens aussi de ces gens qui adoptent en France des chiens « Ah qu il est mignon ce petit chiot il a peut-être faim, donne lui une tranche de Jambon » eh oui ! Du jambon! J'ai été témoin de cette situation devant les galeries Lafayette. Et mon père regardant cette scène, s'exclamait « et dire qu'en Afrique des enfants meurent de faim et ici on donne au chien du jambon » Et l'aberration demeure, à savoir que quand survient, après avoir choyer ces animaux domestiques, la période des vacances, ces animaux sont rejetés « Ah non ! nous partirons comme prévu. Et le chien? Boff ! On va le larguer en chemin. »

Que pensez-vous chers tous de cette métaphore? Sommes-nous le chien ou l'objet de ces gens qui ne pensent pas plus loin que le bout de leur nez. Pour ma part je préfère sans aucun doute l'affirmation du célèbre écrivain/poète, Martiniquais, Théodore Baude (1866 1949) qui disait « La Martinique et la Guadeloupe sont les joyaux de la France ». En effet, nous faisons partie d'un patrimoine riche, partie de l'histoire culturelle et économique de la France oú le sang de nos compatriotes ont « abreuvé » les sillons de la France, de l'Europe, de l'Algérie et de bien d'autres pays.

Je crois que bien des gens de France et de Navarre, y compris tous les Antillais d'ailleurs devraient lire ou relire Théodore Baude qui a fait un précis d'histoire remarquable sur la Martinique et contenu dans un ouvrage, collection publiée sous le patronage du commissaire Général de l'exposition coloniale internationale de Paris (Sociétés d'éditions, 1931).

a) L'histoire elle est là et, ne peut s'effacer d'un revers de la main. Il est facile d'associer l'époque coloniale des Antilles au colonialisme de la France. A cet effet, il serait important d'expliciter colonialisme et colonies dans le contexte des Antilles;

> Colonialisme se définirait par une occupation d'un état ou territoire en imposant sa doctrine, sa politique excluant la souveraineté du pays occupé, exemple : voir tous ces pays d'Afrique qui ont été occupés par la France
>
> Colonies des Antilles qui seraient un groupe d'expatriés, de pionniers, de colons, ou de descendants d'expatriés installés dans un nouveau monde pour créer cités et faire de l'expansion territoriale et commerciale.

La première définition serait l'appropriation de pays existant ayant une structure, culture et religion en imposant une nouvelle politique, culture.

La deuxième serait aussi l'appropriation, de terres ou dans le cas des Antilles les autochtones avaient été éliminés, une appropriation devenant une possession intégrale, un nouveau territoire à gérer, à défendre, contre l'ennemie et faire face financièrement aux conséquences des intempéries.

L'écrivain Théodore Baude relatait comment en Martinique, 170 colons firent échec le 20 juillet 1674, à l'abri de simples palissades, à 6000 Hollandais de L'Amiral Ruyter qui voulaient s'emparer de la Martinique.

Par ailleurs, il semble facile à certains d'oublier la solidarité manifestée par la métropole lors des grandes catastrophes, l'éruption du Mont Pelé en 1902 et le cyclone de 1928. Il est facile d'avoir des subventions pour réparer et compenser les dégâts des cyclones et fermer les yeux sur la provenance des fonds.

Cela étant dit, revenons à l'appellation « Colonie » et à cet effet il faut bien garder en mémoire, que les Caraïbes n'ont pas subsisté très longtemps. Ils furent décimés d'abord par les Espagnols et puis par les Français. Les premiers habitants c'est-à-dire les colons s'installèrent et furent suivi par « les engagés blancs » liés par contrat, un servage, un esclavage, qui leur faisait obligation de servir leurs maîtres pendant trois ans afin de payer les frais de leur passage. La période caraïbe se termina en 1640 et un nouvel état social s'établissait sous la tutelle de la France. En 1740 les Anglais s'emparent de la Martinique et sous le commandement de L'Amiral Jerwis, ils se rendent maîtres de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. Avec l'aide de l'héroïque Delgrès et des Guadeloupéens, ils repoussent les Anglais et la première libération de l'esclavage demeure liée à la libération de « la Colonie » Après la faute inacceptable de Napoléon de rétablir l'esclavage, le 4 Mars 1848 le gouvernement provisoire de la république décrète, à l'appel de Victor Schoelcher et de Lamartine que : « nulle terre Française ne peut plus porter d'esclaves » Depuis la Guadeloupe et la Martinique n'ont cessé d'être représentées au Parlement à Paris.

« Après la deuxième guerre mondiale, l'évolution du statut des Antilles dans le sens de l'assimilation a débouché sur la loi de départementalisation du 19 mars 1946 qui a érigé en départements français les « quatre plus vieilles colonies En application du principe dit de *« l'assimilation législative «*, ces départements ont dès lors été soumis aux dispositions de droit commun applicables en métropole, l'article 73 de la Constitution de la IVème République ayant précisé que « *Le régime législatif des départements d'outre-mer est le même que celui des départements métropolitains, sauf exceptions déterminées par la loi »*

voir http://www.senat.fr/rap/r99-366/r99-3660.html;

Je ne cherche point ici à faire un cours d'histoire car vous la connaissez (peut-être mieux que moi) ou vous pouvez vous référer à de nombreux précis d'histoire, je veux plutôt montrer que dans une structure, sociale, culturelle et économique il y a toujours des fondations tout à fait particulières à la Martinique et Guadeloupe., se rapportant certes à une appropriation, une prise de possession intégrale par ses habitants Français d'où la naissance de **« Terres Françaises » qui ne peuvent en aucun cas se comparer à L'Algérie**.

b) Aujourd'hui, les revendications économiques et sociales sont à 100% orientées vers une remise en cause de la départementalisation.

Comment d'une part peut-on affirmer que le changement de statut apporterait un bienfait économique, une utopie sans nom, et d'autre part, au nom de quel droit veut on conduire systématiquement les Antillais vers l'autonomie, l'indépendance, un rejet de l'appartenance à La France. Je crois immédiatement que nous devrions refuser l'encadrement de tout parti politique et dire à haute voix **NON** à

1. Toute tentative de déstabilisation
2. Toute proposition de changement de statut sans que les questions financières soient claires et préalablement définies
3. Toute tentative d'influencer les Antillais sur un choix de statut proposé et,

En conséquence, **NON ET NON À L'ARTICLE 74,**

En se référant au lien cité ci-dessus, qui se rapporte au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (1) à la suite des missions effectuées en Guyane, Martinique et

Guadeloupe du 12 au 23 septembre 1999 et à la Réunion du 12 au 15 janvier 2000, Nous pouvons lire clairement ; « Aussi n'est-il pas surprenant que l'analyse des multiples propositions qui leur ont été présentées fasse ressortir le souhait général d'une plus grande autonomie et d'une évolution différenciée adaptée à la situation de chaque département, chacun s'accordant par ailleurs à conférer **une priorité au développement économique, dépassant les aspirations à des réformes institutionnelles**. »

Pour conclure :

Veuillez me dire enfin pourquoi une question simple ne pourrait alors être posée afin de sortir de se carcan Sarkosien, soit « L'indépendance ou le statut –quo »

Ne sommes-nous pas au sein de la république et de la Départementalisation au sein de l'Union européenne : le statut de région ultrapériphérique.

Ne sommes- nous pas une terre française au même titre que la Bretagne ou la Corse? Le président devrait revoir son Histoire de France car nous pourrions aussi lui dire de proposer l'article 74 à la Bretagne n'est-ce pas ?

J'ai apprécié l'article de Georges Tikitak.

GARAGE
Auto Richard

IMPORTÉES ET DOMESTIQUES

Il n'y a pas de frais additionnels pour les diagnostics électroniques

4925, rue de Sorel
Montréal, Québec
H4P 1G3

514-739-4583
514-739-9317

À côté de la station de métro de la Savane

La trinité dévastatrice de la droite américaine

Michel Frankland

Nous avons été tout aussi éberlués que les employés du Pentagone : Rumsfeld, leur nouveau patron, les traite en ennemis. C'est sur son allocution renversante à ces employés que nous avons conclu le premier article de cette série.

En soirée, CNN Evening News titrait : «Le secrétaire à la défense déclare la guerre à la bureaucratie du Pentagone.[1]» Notons bien la date de son allocution : le 10 septembre 2001. Le lendemain, c'est 911, les deux tours en flammes… mais aussi l'attaque contre le Pentagone. Les 125 employés décédés et les 110 blessés étaient précisément ceux que Rumsfeld, la veille, avait qualifiés d'ennemis de l'État. Morbide ironie ! Une des nombreuses démarches propre à cette trinité dévastatrice, soit la sous-traitance de l'État, avec ses attaques multiples contre les fonctionnaires de l'État, les situe du même côté que les terroristes ! Morbide ironie, vraiment ? Oui, mais encore plus une certaine parenté, au moins analogique. Les terroristes et la trinité W.Bush-Cheney-Rumsfeld ont en commun de débâtir l'état américain. Seules les méthodes varient. Je charrie ? À peine.

Évidemment, après l'allocution de Rumsfeld, plusieurs employés du Pentagone ont alerté l'opinion publique : la Constitution américaine stipulait que la sécurité nationale relevait du gouvernement ; l'entreprise privée chère à Rumsfeld n'avait pas d'affaire à s'en attribuer certains aspects.

Le Web nous présente une foule d'entrées où les journalistes et politicologues s'en prirent à ce triste individu pour ses infractions. Par rapport à ces visées de privatisation du Pentagone, mais aussi pour les divers établissements pénitenciers à l'étranger où la torture était d'office pratiquée. Abu Ghraib, et bien d'autres. On lui reproche également les contraventions par rapport au Traité de Genève sur le respect des prisonniers. Autre tragique ironie : des généraux ont rappelé à Rumsfeld à quel point il est important de bien traiter les prisonniers. L'expérience a montré qu'il en résulte beaucoup plus de respect pour les prisonniers américains ; symétriquement, les tortures infligées aux prisonniers musulmans se répercutent sur les prisonniers américains.

Quelques mots sur les démêlés impliquant Rumsfeld et le tamiflu. On a accusé Rumsfeld de mousser le tamiflu, supposé médicament efficace contre la grippe. Une page de Urban Legends[2] fait le point sur cette question. Les faits suivants ont été vérifiés par Urban Legends : Rumsfeld a été président de Gilead Sciences. Cette entreprise a acheté les droits sur le tamiflu de Roche Laboratories en 1996. Le tamiflu s'avère d'une efficacité très quelconque et partielle contre la grippe. Les ventes du tamiflu ont été à la hauteur de 205 millions (dol-

1 http://www.google.ca/search?hl=en&q=CNN+Evening+news+sept+10%2C+2001+Rumsfeld&btnG=Search&m

2 http://urbanlegends.about.com/library/bl_bird_flu.htm

lars US) en 2004, et de plus d'un milliard en 2005. Voilà les faits.

Ce que plusieurs reprochent à Rumsfeld, c'est d'avoir profité de son prestige politique et de ses contacts pour accréditer ce produit incertain dans plusieurs départements gouvernementaux et d'avoir moussé la panique au sujet d'une pandémie probable. On établira le lien qu'on voudra bien avec le virus H1NI et les rumeurs de pandémie artificiellement provoquée. Un débat animé entre deux médecins à Tout le monde en parle, le 18 octobre, a permis de voir les deux côtés de la médaille. Après ce débat, Guy A. Lepage, l'animateur, demande à l'auditoire présent combien se feront vaciller contre le H1N1. Deux personnes seulement répondent par l'affirmative. Indépendamment du débat entre les deux médecins, ont-ils été «vaccinés» contre la vaccination par l'épisode douteux du tamiflu ?

Ne perdons pas de vue que la trinité dévastatrice nourrit des ambitions extrêmes. Non seulement veulent-ils privatiser de larges parties de l'État, ils entendent encore plus procéder à la mainmise privée des fonctions essentielles – celles-là même, comme l'a signalé une commentatrice américaine[3], qui ont le pouvoir de créer le désastre. Ils visent donc la passation au privé de la police, des pompiers, de la surveillance des frontières, du renseignement (Rumsfeld et le Pentagone), de la lutte contre les maladies dans les écoles, de toutes les bureaucraties de Washington, et, évidemment, de l'armée.

Nous aborderons dans le prochain article le personnage au centre de la présidence de W. Bush. Dick Cheney, de l'avis quasi unanime des chroniqueurs politiques, constitue le prototype même de l'éminence grise – le cerveau puissant derrière W.Bush. Autant Rumsfeld s'est occupé du Pentagone et des prisons hors frontières, autant Cheney s'intéresse aux profits mirobolants que les forces armées, une fois suffisamment privatisées, peuvent générer.

3 Naomi Klein, La stratégie du choc, Montréal, Leméac, 2007, pp. 346-348.

sites à visiter...

Michel Frankland
site de bridge jugé incontournable par les experts
http://pages.videotron.ca/lepeuple/

Christine Schwab
psychologue compétente et extrêmement honnête avec ses clients
(pas de prolongation inutile de traitement)
www.cschwab.net

Henri Cohen
Un expert en pollution domestique et industrielle,
www.coblair.com

Une soirée de levée de fonds
organisée en faveur de l'Institut de Beit Chabab **(LIBAN)** pour les handicapés du Liban

Zénon Mazur

M. Abel Arslanian

Cette soirée somptueuse qui a débuté par un cocktail suivi d'un excellent souper s'est tenue le samedi 24 octobre au Château Royal, à Laval, dans les salles Athena-Monaco. Plus de 360 personnes étaient présentes pour encourager cette noble cause.

Parmi les personnalités présentes, on notait entre autre la présence de Son excellence le Consul général du Liban, M.Khalil El Habre et son épouse, Monseigneur Ibrahim, le Révérend Père Tallal El Hachem, l'Honorable Jacques Saada et son épouse, la présidente de Pharmaciens sans frontières Canada et présidente de l'Ordre des pharmaciens du Québec, Mme Diane Lamarre et son époux M. Jean Guy Renaud, pour ne citer qu'eux.

Le comité organisateur était composé de figures connues de la communauté libanaise du Québec : M. Abel Claude Arslanian, pharmacien, Dr. Jehane Dagher, Dr. Hani Ghossoub, Dr. Élie Bou Assi, Dr. Marc-Antoine Tabet et M. Toni Aad, chercheur.

L'Institut de Beit Chabab pour les handicapés du Liban est situé dans un joli village de la montagne libanaise qui porte le même nom et existe depuis 1976 : c'est un centre de réadaptation et de prise en charge des personnes atteintes d'incapacités physiques. Il s'agit d'un institut à but non lucratif qui offre des services polyvalents de réadaptation aux bénéficiaires. On y administre des soins et des traitements nécessaires et adaptés et on tente d'y alléger la souffrance des handicapés. Cette réadaptation les aide ainsi

Pour le comité organisateur, de gauche à droite: **Dr. Hani Ghossoub, Dr. Jehane Dagher, M. Abel Arslanian** L,Phm, **Dr. Marc-Antoine Tabet, Dr. Élie Bou Assi, M. Toni Aad**.

à retrouver indépendance et autonomie leur permettant de s'insérer autant que possible dans la société avec une qualité de vie acceptable malgré les circonstances.

Les handicapés ayant des besoins spéciaux pour leurs déplacements et autres nécessités, tels que fauteuils roulants, matelas et lits adaptés, appareils de réadaptation, etc. cette levée de fonds permettra l'achat d'équipements divers et spécialisés d'une valeur approximative de 20000$.

Ce souper, ponctué de musique, d'un encan silencieux et de tirage de plusieurs prix de valeur (tableaux, voyage, nappes peintes à la main par les handicapés, montres…) a souligné cette manifestation de solidarité et a témoigné de la grandeur d'âme et de l'élan de générosité de toutes les personnes présentes. Une très belle réussite marquant les grandes valeurs humaines universelles, loin de toute appartenance religieuse et communautaire et de toute couleur politique ainsi que de tout calcul individualiste.

M. Abel Arslanian L,Phm, **Nicole Saada**, **hon. Jacques Saada, Mme Diane Lamarre** , pharmacienne, Présidente de Pharmaciens sans frontières Canada, présidente de l'Ordre des pharmaciens du Québec, **Zénon Mazur**, rédacteur en chef.

La soirée fut dirigée par la baguette magique de maître de cérémonie M. Abel Arslanian avec la verve et la courtoisie enviable.

Jean Laliberté CA, CGA

Compréhension des affaires

Vérificateur reconnu par Élection Canada

- États financiers, vérification
- Fiscalité des particuliers et de corporations
- Règlements de successions
- Crédit d'impôts R&D
- Tenue de livres informatisée, paye
- Démarrage d'entreprise
- Plan d'affaires, TPS, TVQ
- Implantation systèmes comptables informatisée

CA Québec 125 ans d'excellence rien de moins !

J.laliberte@qc.aira.com

Téléphone : (514) 282-9007 et (514) 365-3428
Télécopieur : (514) 282-9009

3470, Stanley, suite 302, Montréal, Qc. ; H3A 1R9

(à coté de la station Peel)

Le supplément pour enfant handicapé de la RRQ : une révision des critères s'impose

Catherine Kozminski

Depuis plus de quatre ans, le combat que nous menons pour venir en aide à notre fille atteinte d'un trouble envahissant du développement apparenté à l'autisme est toujours à recommencer. Pire encore, plus l'état physiologique et intellectuel de notre enfant qui n'a pas de déficience intellectuelle s'améliore, plus on nous coupe l'herbe sous le pied, à commencer par le supplément pour enfant handicapé qui atteint 167,00$ mensuellement. Après avoir passé des mois à envoyer de nombreux rapports à la Régie des Rentes du Québec, rapports issus de tous les intervenants possibles et inimaginables (ergothérapeute, orthopédagogue, orthophoniste, pédopsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre, psychologue, etc.), on m'indique que notre fille n'est plus admissible à ce supplément, car son état, réévalué par un médecin qui n'est pas pédopsychiatre (étant donné la pénurie, me dit-on), ne correspond plus aux critères établis pour obtenir un tel supplément. Y a-t-il eu de l'abus de la part de certains parents ? Peut-être. Pour m'annoncer cette fâcheuse nouvelle, on délègue une infirmière qui semble répéter un texte appris par cœur et qui ne cesse de mettre en pratique de bêtes théories psychosociologiques, faussement humanistes, du genre « je comprends que vous soyez déçue », « vous pouvez porter plainte, il nous fera plaisir de réévaluer votre demande ». Bien sûr, je n'ai que cela à faire, me battre pour une somme qui ne renvoie même pas aux frais assumés pour donner à nos trois enfants un environnement adapté, répondant aux besoins de notre enfant handicapée (chaise trip-trap, animaux lourds, coussins pour TDAH, time timer, pictogrammes, chambre adaptée, vaisselles et couvert particulier, chien d'assistance, rampes adaptées, etc.). Pour la Régie des Rentes, le fait que nous devions faire appel à des services issus du privé depuis quatre ans ne les regarde pas. Ce ne sont pas 167,00$ par mois que nous avons dû dépenser afin de compenser pour le manque de services gouvernementaux, mais plus de 1000,00$ par mois pour stimuler notre fille et j'en passe. Faites le calcul ! Nous sommes rendus à environ 40 000,00$ en quatre ans, sans exagération. Avec le supplément de la RRQ, j'arrive à presque 8000,00$. À 110,00$/heure par intervenant, allant parfois jusqu'à deux fois par semaine, sans compter le fait que les enfants autistes sans déficience intellectuelle doivent aussi être stimulés que les autres enfants handicapés, autant au niveau sensoriel, psychomoteur que comportemental, qu'il faille nous battre pour que notre enfant puisse s'intégrer au niveau ordinaire parce qu'il n'est passez hypothéqué pour se trouver en classe TED, qu'il nous faille engager un orthopédagogue au privé pour assister notre enfant dans ses troubles d'apprentissage (dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, dyspraxie, etc.), comment se fait-il que l'on exclue un enfant

Catherine Kozminski,
Coauteure de L'Autisme, un jour à la fois, PUL, 2008
Mère d'un enfant TED-autiste

autiste qui n'est pas assez handicapé aux yeux du gouvernement ? Le diagnostic de trouble envahissant du développement n'est pas suffisant ? Ah bon ! Le médecin chargé du dossier de notre enfant a-t-il la moindre idée de ce que nous vivons, isolés depuis quatre ans, à attendre sur des listes d'attente interminables? A-t-il suffisamment de connaissances en pédopsychiatrie pour juger de l'état d'autonomie d'un enfant TED sur papier ? L'infirmière, au téléphone, ne savait trop que répondre. Non, mais je rêve ! Expliquez-moi, surtout, la raison qui motive le choix de soustraire 167,00$ par mois de notre allocation parentale parce que notre enfant va mieux … Oui, je l'avoue. Notre enfant va mieux. Malgré un TDAH (trouble du déficit d'attention avec hyperactivité) traité, un trouble anxieux sévère avec des traits obsessifs-compulsifs, une hypotonie généralisée causée par une leucomalacie périventriculaire qui la fait tomber fréquemment sans raison, un déficit neurosensoriel, une phobie des entorses à sa routine, une hypersomnie diurne inexpliquée, une dyslexie, une dyspraxie motrice, une dyscalculie, elle va mieux, en effet. Même si nous devons l'habiller chaque matin, alors qu'elle a plus de sept ans, que nous devons souvent la faire manger en raison de son manque de concentration, lui tenir la main lors de nos déplacements en demandant aux plus jeunes d'être autonomes, la laver, lui brosser les dents, calmer ses crises d'angoisse, ses cris de détresse, elle va bien ! D'ailleurs, ce 167,00$ par mois n'était que symbolique, qu'une illusion qui nous permettait de croire que le gouvernement avait un peu d'empathie pour supporter les parents d'enfants TED-autistes qui vivent dans l'attente d'une prise en charge par le CRDI (centre de réadaptation en déficience intellectuelle). SIC. La Régie des Rentes ne compte peut-être pas dans son supplément que les séquelles associées à un diagnostic de trouble envahissant du développement (catégorie incluse dans les troubles du comportement) ne se restreignent pas seulement à l'individu aux prises avec ce handicap, mais à toute la famille, aux frères et sœurs, aux grands-parents, aux amis, aux enseignants, à l'ignorance des gens à ce sujet, à la santé mentale des parents. Maintenant, si tout cela ne vaut même pas 167,00$ par mois, je crois, messieurs, dames du gouvernement, que vous devrez revoir les critères permettant d'obtenir ce dit supplément pour enfant handicapé incluant les enfants atteints d'un trouble du développement ou, alors, redéfinir ce en quoi consiste un handicap. Selon le Petit Larousse Illustré, un handicap peut être « sensoriel (visuel, auditif), physique (neurologique, musculaire, etc.) ou encore mental (déficience intellectuelle, trouble psychiatrique) ». À ce que je sache, cette définition, plutôt large, correspond au portrait que nous vous avons transmis de notre enfant. À vous de voir.

Pour plus renseignements, consulter le site :

http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/publications/soutien_aux_enfants/SEH-Brochure2008F.pdf

ASSURANCE COLLECTIVE

Jean-Paul Kozminski

Bientôt se fera sentir l'irrésistible appel du soleil et de sa douce chaleur, des plages et du murmure des vagues, de la chanson du vent dans les cocotiers, des soleils couchants et des matins énergisants.

Pensez à vos assurances voyage et annulation.

Lisez bien les exclusions de votre contrat dont voici les principales qui sont complémentaires à votre garantie d'assurance maladie :

Donc, aucune somme ne sera payée ni aucune assistance SI :

1) Si le sinistre a lieu dans votre province de résidence

2) Si vous refusez, sans raison médicale valable, de vous conformer aux recommandations données (rapatriement, choix du centre hospitalier, soins requis).

3) Si vous tardez à communiquer avec l'assisteur (voir téléphone en arrière de votre certificat) en cas de consultation médicale ou d'hospitalisation suite à un accident ou une maladie subite.

4) **IMPORTANT :** aucune somme ne sera payée ni aucune prise en charge SI les frais sont occasionnés par une **grossesse** et ses complications dans les 12 semaines précédant la date prévue de l'accouchement.

5) L'Assureur se réserve **le droit d'exlure** si votre condition de santé est instable ou sujettes à des périodes d'aggravation soudaine qui ne peuvent être contrôlées.

6) Vous ne serez pas remboursé si votre voyage a été entrepris dans le but de recevoir un traitement médical ou de subir une opération (même sur recommandation d'un médecin ou chirurgien)

7) Si vous faites un sport de compétition contre rémunération, vol plané ou à voile, alpinisme, parachutisme en chute libre ou non, bungee ou autre **activité « dangereuse »**.

8) Si vous allez dans un **pays à risques** (en guerre déclarée ou non) où on ne peut vous porter assistance.

9) Si vous consommez des médicaments, **drogues ou alcool en quantité toxique**.

N'oubliez pas qu'à 100km à peine de Montréal nous sommes aux USA, donc dans un pays étranger.

Pour l'ASSURANCE ANNULATION ou d'INTERRUPTION de voyage.

L'assureur remboursera les frais engagés suite à l'annulation ou l'interruption d'un voyage selon les modalités prévues au contrat d'assurance collective

si les frais engagés ont trait à des frais de voyage payés d'avance. (Max $5000 habituellement)

Conditions : bien sûr on ne **connaît pas d'avance** les événements pouvant raisonnablement entraîner l'annulation du voyage ou son interruption.

Si vous ou un de vos proches parents, votre compagnon de voyage, votre associé **ne pouvez remplir vos fonctions habituelles** par suite de maladie ou décès…

Si vous ou une personne concernée êtes membre d'un **jury**.

S'il y a sinistre rendant inhabitable votre maison, celle de votre compagnon de voyage ou de l'hôte à destination. (condition : la maison doit être inhabitable 7 jours avant la date prévue du départ).

Si le gouvernement du Canada émet une recommandation à l'effet de ne pas voyager dans le pays de destination pour une période couvrant la durée du voyage et que la recommandation soit faite après l'achat des billets.

La perte involontaire d'un emploi permanent pour vous ou votre conjoint pourvu que vous occupiez le poste permanent chez le même employeur depuis plus d'un an.

EXCLUSIONS :

1) Si vous entreprenez le voyage avec l'intention de recevoir des soins médicaux.
2) Si vous voulez visiter une personne gravement malade et si cette personne décède.
3) S'il y a guerre déclarée ou non.
4) Si vous participez à un acte criminel.
5) Si **grossesse ou complications** en résultant dans les 12 semaines précédant la date prévue de l'accouchement.
6) Si tentative de blessure intentionnelle ou suicide, que la personne soit saine d'esprit ou non
7) Si **absorption par l'assuré de médicaments, de drogues**. d'alcool en quantité toxique.
8) Toute **activité dangereuse** relative à un sport ou autre.
9) CONDITION MÉDICALE : Une condition médicale pour laquelle l'assuré ou son compagnon de voyage a été hospitalisé ou a reçu ou s'est fait prescrire un traitement médical ou pour laquelle elle a consulté un médecin dans les 90 jours précédant la date où les frais de voyage sont engagés.
10) Un changement quant à un médicament, à sa posologie ou à son utilisation est **considéré comme étant un traitement médical**.
11) Lorsque le sinistre est relié à toute condition médicale connue.

Pour les remboursements, l'assureur demandera les pièces justificatives nécessaires au bon règlement.

BON VOYAGE à ceux qui partiront…

soyez prudents et lisez bien les clauses de vos assurances voyage et annulation.

À bientôt!

AMScollectifs : EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCE au service des Entreprises.

Démystifier et bien renseigner.

A.M Services Collectifs 450-818-3336
Cell :514 796-3929
Cell : 514 710-8905

Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les membres de l'AMEIPH fêtent l'automne ensemble.

Montréal, le 21 octobre 2009

97 personnes se sont réunies dimanche 18 octobre au Patro-Le Prévôt pour participer à la Fête de l'Automne organisée par l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH).

La journée fut bien remplie : une chanson d'« Elvis » interprétée par un participant du programme « Je découvre… » à l'intention d'adultes ayant une déficience intellectuelle, la danse au rythme de diverses cultures, des jeux de groupe, et enfin, la clown Farfouille de l'association Clowns sans frontières est venue rendre visite aux participants pour donner un spectacle très comique. Un tirage a été organisé pour permettre à quelques membres de gagner des cadeaux et l'après-midi s'est terminé par un gouter.

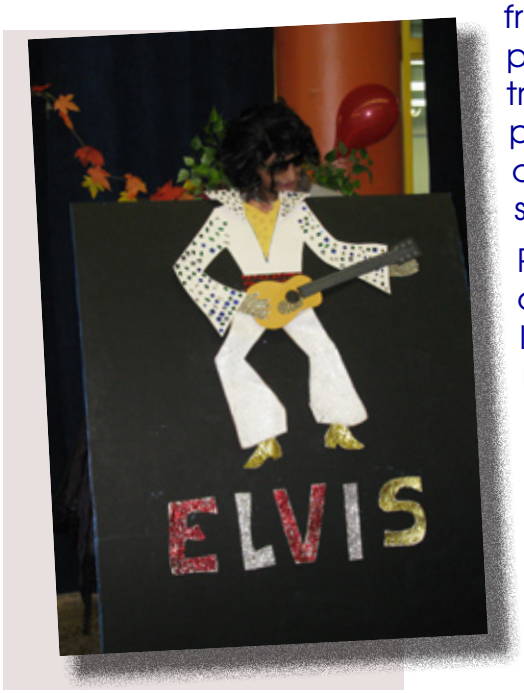

Parce qu'elles ont une déficience, qu'elles ne parlent pas nécessairement le français ou l'anglais, qu'elles n'ont pas la même culture d'origine, qu'elles sont coupées de leurs repères ou qu'elles ne sont pas reconnues à proprement dit par la société, les personnes handicapées

issues des communautés ethnoculturelles et leur famille se trouvent souvent en situation de précarité et d'isolement. Comme en témoignent de nombreux membres de l'Association, les activités sociales telles que la fête de l'Automne permettent le temps d'un après-midi de sortir de chez soi, rencontrer de nouvelles personnes et s'amuser sans être jugé par qui que ce soit.

À lire les commentaires écrits par plusieurs participants de la journée ou voir le sourire des petits et des grands, l'AMEIPH sait que ce genre de rassemblement est important pour les personnes qu'elle dessert.

Créé en 1981, l'AMEIPH regroupe des personnes handicapées issues de toutes origines, quel que soit leur âge, leur type d'incapacité ou leur statut, ainsi que leur familles, afin de les aider dans leurs démarches d'intégration et de participation pleine et entière dans leur société d'accueil.

Visitez notre site web
www.ameiph.com

Source : Aurélie Bony

Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

6462, boul. St-Laurent, Montréal, Qc, H2S 3C4

Tél. 514. 272. 0680

Télécopieur. 514. 272.8530

projets@ameiph.com

Sur les traces de
Fryderyk Chopin

Malgorzata Kubala

IIe partie

Malgorzata Kubala
soprano colorature

Le voyage romantique de Frédéric Chopin et de George Sand à Majorque nous a permis de rester connectés à leur légende, en immortalisant, entre autres, le Monastère des Chartreux à Valdemossie. Cette petite ville grouillante de vie a la réputation d'attirer des foules de touristes qui se dirigent, bien souvent, vers le musée du couvent. À Valdemossie, depuis près de 80 ans, se trouve organisé le plus ancien Festival du monde de Chopin.

Déjà, à l'époque de la construction du Monastère aujourd'hui devenu le musée du couvent, Chopin appartenait à l'arrêté du gouvernement local. En 1836, le ministre de Mendizabal a aboli la construction de ce bâtiment et les moines cloîtrés ont dû quitter le monastère. Chopin et Sand ont pris les deux cellules à proximité de la terrasse surplombant la vallée. L'écrit de George Sand, Winter Time à Majorque fait référence à cette période marquante de la vie des deux amants: «un Majorquin, ne sachant pas comment utiliser ces structures profondes, a décidé, en attente de travaux de restauration, d'embaucher des gens qui voulaient vivre là-bas. Malgré le prix extrêmement bas des loyers, les résidents de Valdemossie ne voulurent pas profiter de cette occasion, peut-être en raison de leur extrême piété et des remords en ce qui concerne les moines, bien que cette piété ne les aveugle pas à venir y danser durant les nuits de carnaval, mais les faisait regarder de travers notre présence scandaleuse dans les murs d'honneur. » Cinquante ans plus tard, même en hiver, Aurore Sand, la fille de Maurice et petite-fille de George Sand, vint visiter le Monastère. Bientôt, toutes les salles à l'exception de l'église furent mises aux enchères publiques et devinrent ainsi la propriété de neuf familles.

Les origines du Festival, ainsi que le Musée de Frédéric Chopin et George Sand, sont liées à la famille Ferrà. En 1917, Ferre Bartomeu, peintre, fils d'intellectuels connus, a embauché des ouvriers locaux, une fois le monastère inoccupé par Chopin et Sand. Il y vivait avec sa femme, née à Paris, Anne-Marie Boutroux de Ferrà. Cinq ans Plus tard, Ferre acheta la propriété. C'est en 1929 que, accompagné de son épouse et de différentes connaissances, la division privée de Sand et de Chopin fut transformée en musée. En 1930, le comité de l'association de Chopin, dirigé par Jeanne-Marie Thomas, excellente pianiste, compositrice et pédagogue, invite, au Festival de Chopin, les plus grands musiciens contemporains, parmi lesquels se trouvaient Manuel de Falla, Marica Ravel, Igor Stravinsky, Ignacy Jan Paderewski, Richard Strauss. Parmi les organisateurs du Festival, on trouvait également Bartomeu Ferre et sa femme. Le premier concert public dans la Chartreuse, cette dernière ayant été achevée en 1930, a été un récital de Chopin joué par Alexander Uninskiego, grand gagnant du Concours Chopin à Varsovie.

Correction linguistique Catherine Kozminski

CHOPIN
CHOPIN

Dès lors, le festival s'est poursuivi au cours des années 1937-43. Chaque année, non seulement des concerts ont été organisés, mais aussi des cours occasionnels, des expositions de peinture, des colloques et des congrès scientifiques. Parmi les invités aux éditions ultérieures du Festival, tel que le ministre Artur Rubinstein, se trouvaient aussi des musiciens remarquables venant des quatre coins du monde. Parmi les artistes canadiens, on retrouvait notamment Louis Lortie et Marc-André Hamelin, ce dernier ayant à la fois étudié à Montréal avec Yvonne Hubert, excellente pianiste.

Au Festival Chopin, Rosa Ferrà, petite-fille de Bartomeu Ferrà, qui a étudié la danse et le piano à l'Université de Barcelone, nous fait par ailleurs l'honneur de sa présence. Elle vit de façon permanente à Palma, avec son frère et gère un héritage familial. «Je suis restée fidèle à la forme traditionnelle et au cadre des concerts. Depuis près de 80 ans, rien n'a changé, seulement quelques chaises portatives ont été remplacées ». Chaque dimanche du mois d'août, à dix heures du soir, les couloirs du monastère et de petits patios couverts d'arbres et de vieux cyprès, sont remplis de spectateurs. Les artistes se placent sur une petite plate-forme placée à l'intersection des couloirs, où sont situés un piano, un clavier lumineux et un portrait de Chopin apposé sur le mur à l'entrée de la cellule. Les couloirs et les patios sont dans la lumière obscure, éclairée seulement de quelques rais distants. Avec un peu d'imagination, l'auditoire peut se déplacer dans le temps, surtout lorsque les sons délicats de la Mazurka de Chopin et de la Nocturne proviennent de loin... Dans les programmes, des récitals des œuvres de Chopin dominent, mais Rosa se souvient bien des anniversaires associés à d'autres artistes, notamment des compositeurs de mérite provenant d'Espagne, cette année.

Rosa Ferrà

Avec le temps, d'autres éléments précieux de la Collection de la famille Ferrà se sont ajoutés, notamment grâce aux dons de Nohant, ainsi qu'à des collectionneurs privés, parmi lesquels on retrouve la plus grande collection d'autographes, de lettres et des premières éditions des œuvres de Chopin, données à Valdemossie, en 1969 par Arthur Hedley. Dans les vitrines se trouvent les manuscrits de Chopin, des lettres à des amis et des effets personnels: un peigne, un gilet, une mèche de cheveux. Les souvenirs de George Sand sont, quant à eux, principalement contenus dans le manuscrit d'hiver à Majorque, en plus des bijoux qui lui ont appartenu, ainsi que des dessins et des jouets pour enfants. À certains endroits se dressent des portraits sur les murs du musée, dont le célèbre portrait de Chopin à 37 ans, réalisé par Ary'ego Schefer. Ce ne sont toutefois pas toutes les pièces qui sont en exposition permanente. De fait, les manuscrits les plus précieux des oeuvres de Chopin reposent dans les archives et sont mis à la disposition des visiteurs uniquement à des fins de recherche. Lorsque l'on se rend à l'étage, il y a des chambres privées, des bureaux et les archives du musée. Dans un petit salon, près du mur, je me suis souvent perdue dans mes pensées en regardant le don précieux de la famille Sandow, importé de Nohant – komódke, petit meuble joliment incrusté auquel Chopin et George Sand ont donné la preuve de leur amour. C'est l'un des meubles rares conservés de cette époque. Nous pouvons aussi admirer des chaises sculptées de style gothique, issues de matériaux toujours utilisés par les chartreux, dernier prélat qui a servi à la décoration de la bibliothèque de cache de Chopin et Sand.

En 2010 aura lieu le 200e anniversaire de la naissance de Chopin et la 80e édition du Festival Chopin à Valdemossie. Rosa Capllonch Ferre promet donc d'être extrêmement solennelle à ces concerts, mais un schéma détaillé reste couvert par un mystère. « Chopin devait venir à Valdemossie l'hiver, lorsque les montagnes étaient couvertes de neige. De là, on pouvait entendre dans les couloirs le vent, la fissuration de la porte, frappant les gouttes de verre. C'est dans cette atmosphère bucolique que vous pourrez entendre non seulement les préludes, mais aussi le Scherzo en ut dièse mineur (op. 39) et j'ai le sentiment que c'est aussi la dernière partie de la Sonate en si bémol mineur (op. 35). » Décidément, les mélodies de Chopin, alliées à un environnement féérique, ne peuvent que nous enivrer de nostalgie à l'égard de son passage parmi nous, mais surtout, faire en sorte que l'on n'oublie jamais le grand amour qui l'unit jadis à sa bien-aimée, George Sand.

L'histoire de la langue française au Québec en est une de courage, de détermination et d'audace. Elle met en scène des générations d'hommes et de femmes qui, durant quatre cents ans, ont défié bien des probabilités pour bâtir un Québec où l'on peut aujourd'hui vivre en français.

La promotion du français demeure l'une des grandes priorités du gouvernement. Cela n'empêche cependant pas que chacun et chacune d'entre nous a une responsabilité à l'égard de la langue. Ensemble, nous devons participer à la promotion et au rayonnement du français au Québec.

Christine St-Pierre

ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine,
responsable de la Charte de la langue française

Québec

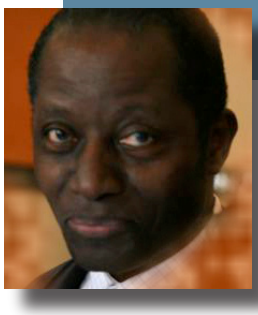

Sergiu Popa, roi de l'accordéon

Yves Alavo

Moldave d'origine, Sergiu Popa s'inscrit dans la tradition musicale tzigane héritée de son père et de son grand-père. Mais ce virtuose de l'accordéon ne se contente pas de reprendre les incontournables du répertoire. Il les module, les transforme dans de nouveaux arrangements afin d'explorer des musicalités originales, allant même jusqu'à fusionner des rythmes de jazz, des sonorités latines et des musiques du monde. Sergiu Popa est doté d'une énergie rare, de bonheur exprimé et d'un enthousiasme respectueux de ses pairs, attentifs aux goûts et aux attentes des publics, il est généreux et doué d'un entregent communicatif.

Personnalité exceptionnelle à la modestie proportionnelle au talent, « bourré » de dons mélodiques, ayant une oreille plus que parfaite, des sens aiguisés au maximum, l'artiste est vif d'esprit, au point de discerner dans chaque partition l'univers qui donne à la musique sa dimension spéciale. Sergiu Popa fait corps avec son instrument, comme avec toutes les gammes et les portées d'un piano par exemple, il est formé à l'académie, il a grandi dans un monde de création de tradition musicale et artistique mais aussi dans une famille qui partage le génie des notes comme celui des anges des arts.

Lauréat du PRIX MMM - ÉTOILES GALAXIE 2007, lors de la 17e édition du Festival Musiques ET Monde et Sélection lors du Festival Musiques ET Monde 2008 pour le prix Circuit 514

Sergiu Popa est né en 1981 à Chisinau, en Moldavie. Il a étudié au collège de musique Stefan Neaga et au conservatoire de Chisinau. Invité à participer au Festival Mondial des Cultures de Drummondville avec la troupe de danse folklorique moldave Vatra en 2002, Sergiu découvre le Québec et décide de s'y installer.

Il a étudié la musique traditionnelle folklorique et tzigane avec son père, Ion Popa, un accordéoniste de grande renommée en Moldavie. Malgré son jeune âge, il est déjà en train de se tailler une place de choix parmi les plus grands accordéonistes du Canada. Il a, entre autres, joué avec les violonistes Carmen Piculeata, Sergei Trofanov, Angèle Dubeau et son ensemble la Pietà, ainsi qu'avec la chanteuse jazz Jeri Brown.

En 2005, il fut l'une des vedettes de l'édition du festival montréalais « Le Printemps des Bretelles » et participa à la série de concerts « Les Midis du Monde » à la Place des Arts. En 2007, il participa au Carrefour mondial de l'Accordéon. Notons qu'au cours de sa résidence au Festival MMM en 2008, il a été nommé lauréat du Circuit 514.

Le répertoire de l'Ensemble Sergiu Popa propose des airs tziganes et des musiques traditionnelles d'Europe de l'Est avec des arrangements et des compositions signé Sergiu Popa. Son jeu, caractérisé par une très grande musicalité qui fait foi d'une technique parfaitement maîtrisée, est agréablement soutenu par Jessica Gal (violon), Remy Sealey (percussions), Samito Matsinhe (piano et kalimba) et tout récemment Roman Manolache (contrebasse). L'ensemble sera accompagné de Marina Negruta (voix).

Très polyvalents, les musiciens de l'ensemble s'adaptent à tous les événements. Ils improvisent des discours musicaux et s'offrent des lancées mélodiques frissonnantes, repoussant chaque fois les limites de leur virtuosité. Pour le plus grand plaisir du public.

L'ensemble peut être accompagné de danseurs et de chanteurs, offrant alors une véritable immersion dans le monde mystérieux et légendaire des gitans.

Le premier album de Sergiu Popa, Obsession Accordéon, sorti en 2006, est considéré comme un des trésors cachés montréalais. Cet opus est fortement influencé par toutes ses rencontres et découvertes, propose une musique internationale. Un pied dans les traditions, l'autre dans la musique contemporaine, le musicien fusionne avec audace la musique traditionnelle de l'Europe de l'Est aux rythmes jazz, aux sonorités latines et aux musiques du monde. Un deuxième album avec l'ensemble, sera bientôt prêt.

Ensemble Sergiu Popa

Avec la complicité de Jessica Gal au violon, de Remy Sealey aux percussions, et de Samito Matsinthe au piano, clavier, guitare et kalimba. L'ensemble Sergiu Popa propose une soirée qui conjugue avec enthousiasme divers univers musicaux.

LES MUSICIENS

Sergiu Popa

Directeur artistique et accordéon

Jessica Gal

Violon

La Canadienne d'origine Hongroise Jessica Gal est la violoniste de l'ensemble. Déjà musicienne à l'âge de 4 ans, elle parfait son art tout au long de son adolescence au Conservatoire de musique de Montréal, avant de choisir d'apprendre de manière autodidacte les musiques traditionnelles d'Irlande et d'Écosse. Ouverte sur le monde et passionnée de musique, la musicienne peut jouer un répertoire impressionnant qui couvre les musiques classiques, traditionnelles et celtiques. C'est avec le groupe MacFinn qu'elle fera ses premières apparitions dans de grands événements, dont le festival Celtique de Brockville et le festival Bière et Saveurs de Chambly. Toujours attirée vers de nouvelles cultures musicales, Jessica croise le chemin du violoniste roumain de réputation mondiale, Carmen Piculeata. Il l'initie alors à la musique de l'Europe de l'Est, ainsi qu'aux traditions des gitans. La virtuose étudie assidûment ces nouveaux rythmes avec son maître, avant de créer un ensemble avec son mari, Sergiu Popa.

Remy Sealey

Percussions

Le plus jeune des membres de l'Ensemble Sergiu Popa, Remy est né en 1988 à Montréal. Son père fût directeur du camp musical CAMMAC pour de nombreuses années, où Remy a eu la chance de côtoyer des musicien(ne)s professionnel(le)s depuis son enfance; c'est à CAMMAC qu'il a rencontré Sergiu Popa pour la première fois. Sa mère est danseuse et fût réalisatrice d'une émission de musiques du monde à Radio-Canada, ce qui a beaucoup influencé ses goûts musicaux. À l'âge de 13 et 14 ans, il a été membre du Gamelan balinais Giri-Kedaton. Par la suite, il a suivi des cours privés en darbouka et percussion classique avec Vincent Dhavernas; il a récemment complété son DEC en musique au Cégep Vanier.

Samito Matsinhe

Piano, clavier, guitare et kalimba

Né à Maputo au Mozambique, Samito Matsinhe a grandi dans un environnement musical, débutant le piano et les percussions dès l'âge de sept ans. À 15 ans, il partageait déjà la scène avec de nombreux artistes reconnus, en plus de participer à plusieurs projets d'enregistrement au quatre coins du monde (Brésil, Portugal, Mozambique et Afrique du Sud). Installé à Montréal depuis quelques années, ce multi instrumentiste, auteur et compositeur chante en portugais et en xitswa, sa langue maternelle. Révélé Découverte MMM 2006, c'est au Festival Musiques ET Monde qu'il rencontre Sergiu Popa pour la première fois.

Roman Manolache

Basse

Roman est un bassiste très doué de la Moldavie. Il a commencé ses études à l'âge de 6 ans, à l'école de musique Ciprian Porumbescu, dont il fut finissant en 1997. Il a ensuite étudié au conservatoire national jusqu'en 2002. Sa carrière professionnelle a démarré lorsqu'il fut nommé bassiste principal de l'Orchestre Symphonique de l'État Moldave, et ensuite de l'Orchestre de chambre nationale. Après avoir travaillé en tant que musicien pendant plusieurs années dans les hôtels en France ainsi qu'en Italie, et sur les bateaux de croisière, il a émigré au Canada en 2008 à la recherche de nouvelles perspectives d'avenir. Roman est le plus récent membre de l'Ensemble Sergiu Popa.

Marina Negruta

Chanteuse

Née en Moldavie, Marina a suivi ses études en musique de 1992 à 2006, au collège Stefan Neaga ainsi qu'au Conservatoire de Chisinau. Elle s'est spécialisée en chorale et en direction musicale. Marina a tourné avec la chorale « Gloria » dans plusieurs pays de l'Europe (en Suisse, en France, en Espagne et en Pologne). Elle a aussi remporté plusieurs prix dans les concours de musique dans son pays : premier prix dans la catégorie vocale en 2003, (Prix de la République), et encore en 2006 et 2007 pour le concours « Crizantema de Argint ». Elle a immigré au Canada en 2007, mère de deux jeunes enfants elle se produit depuis 2008 avec l'Ensemble Sergiu Popa aux concerts et festivals de musiques au Québec.

Plusieurs spectacles au Québec

L'Ensemble Sergiu Popa en tournée

15 octobre 2009 : Conférence de presse au Palais Montcalm, Québec, 17 h
18 octobre 2009 : Centre Elgar de Verdun, 14 h
19 octobre 2009 : Centre culturel de Pierrefonds, 19 h 30
22 octobre 2009 : Église Jean XXIII, Anjou, 20 h
24 octobre 2009 : Maison de la culture Maisonneuve, 20 h
25 octobre 2009 : Église Unie Beaurepaire de Beaconsfield, 15 h
13 novembre 2009 : Agora des arts, Rouyn-Noranda, 20 h

Musique Multi-Montréal. Producteur, diffuseur et agence d'artistes.

10 300, rue Lajeunesse, bureau 2120
Montréal, Québec H3L 2E5
Tél.:(514) 856-3787 poste 221
Fax.: (514) 856-3340
www.musiquemultimontreal.com

Par Catherine Kozminski

Victoria de Dulcinée Langfelder & cie : un vibrant hommage à la dignité humaine

À ne pas manquer à L'Agora de la Danse, du 4 au 7 novembre 2009 !

C'est cette année que sont célébrés les 25 ans de la création de ***Dulcinée Langfelder & cie***, en plus de souligner le 10e anniversaire de la pièce de réputation internationale, *Victoria*. Du 4 au 7 novembre prochain, à L'Agora de la Danse, vous êtes tous conviés à assister à ce spectacle peu commun où échanges avec différents artistes tels que Chloé Ste-Marie, Gilles Carle, entre autres, rirologue, rimeront avec le souci de rendre hommage aux accompagnants naturels, aux aides-soignants, mais surtout, à la dignité humaine. Artiste multidisciplinaire d'origine new-yorkaise inspirante, rayonnante, qualifiée « d'inclassable » par de nombreux médias, danseuse, chanteuse, comédienne, metteure en scène, la voici dans une brève entrevue réalisée entre deux pas de danse…

C.K. : Madame Langfelder, quel est l'élément central de *Victoria* ?

D. L. : *Tout d'abord, on ne doit jamais oublier que chaque individu est un individu à part entière. On ne doit pas généraliser. Par exemple, quand on voit la vieille dame en chaise roulante, Victoria, on comprend rapidement qu'elle a perdu la mémoire, mais à la fin de la pièce, on ne parvient plus à se distinguer soi-même de son personnage. On perçoit la vie de son point de vue à elle. Il est rare que, de nos jours, on se pose la question « comment est-ce que je veux vraiment finir mes jours ? ». Avec cette pièce, on peut mieux y réfléchir. Les lois concernant la vie et la mort ne devraient pas être généralisées, mais plutôt refléter l'individu qui se trouve au cœur du débat. Dans un monde idéal, celui que Victoria essaye de propager, on pourrait tous bien vieillir, sans être terrorisé par la finalité de la vie : la mort.*

C.K. : Quelle image aimeriez-vous que l'on retienne en quittant la salle après la représentation ?

D. L. : *Ce n'est pas tellement une image que je mets dans la tête des gens, c'est de la musique de l'époque des comédies musicales, « Heaven, I'm in heaven ! ». Cet air parcourt nos os et nous plonge dans un état particulier. Quand on sort de la salle après le spectacle, on se surprend à l'entonner ! D'ailleurs, une des phrases « leitmotive » de la pièce, c'est : « pis toi, qu'est-ce que tu chantes ? ». Lorsqu'on est un aide-soignant, il faut devenir un duo comique et jouer le jeu comme* Laurel et Hardy. *À la fin de la pièce, une « rirologue » sera présente afin de nous démontrer qu'il est parfois possible de guérir par la rire.*

C.K. : Selon vous, le spectacle *Victoria* fait-il ressortir le sujet controversé du droit au suicide assisté, surtout lorsque l'on pense à Charles Fariala, auteur de ce texte que vous avez adapté, qui, atteint de la sclérose en plaques, a mis fin à ses jours à l'âge de 36 ans en 2004 ?

D. L. : *On peut faire un lien, mais pas un lien clair. Les idées de Charles Fariala sont inspirées au départ d'un patient qu'il a côtoyé dans le cadre de son travail avant même de connaître sa propre maladie. Cet homme se prénommait Victor. Malgré sa situation de vie précaire, il avait toujours conservé sa dignité. C'est donc de là qu'est venue par la suite l'idée de créer un personnage : Victoria. Malgré sa perte d'autonomie liée à l'Alzheimer, Victoria trouve la « victoire » en dépit*

de tout ce à quoi elle est confrontée. Dans Victoria*, c'est la vie qui est célébrée. Je crois qu'il y a une distinction à faire entre l'euthanasie et le suicide-assisté où dans ce cas, la personne désire réellement mourir. L'euthanasie est différente. Si on parle de la vie, de la mort, parlons d'un point de vue humain et pas de manière politisée.*

C.K. : Pour mener à bien un tel projet, quels sont les plus grands obstacles qui se présentent à vous?

D. L. : *Je dirais que je me compare à un saumon qui nage à contre-courant. Quand on arrive par contre à réaliser un tel projet, à se rendre au Zimbabwe, on se dit que ça en valait la peine ! Mais ça reste une lutte de tous les instants. L'argent, le temps, faire de la recherche, présenter le produit fini, s'autoproduire, vendre l'idée à des producteurs … Tout cela coûte très cher ! On doit donc compter sur les subventions gouvernementales pour combler le déficit bien souvent associé à la production d'un tel spectacle. Pour rendre la pièce « autonome », il faudrait vendre chaque billet 200$, ce qui est une absurdité ! Ce que j'aimerais faire comprendre, c'est que l'art est tout aussi essentiel à la santé !*

C.K. : Quelles sont les sources d'inspiration de votre vie quotidienne ?

D. L. : *Je vois mon rôle comme devant faire ma part pour rendre la vie quotidienne plus agréable, car on vit à une époque particulièrement difficile. C'est la seule chose que je sais faire : monter sur scène et faire rire, en transformant la douleur pour guérir.*

C.K. : Comment entrevoyez-vous vos projets pour la prochaine année ?

D. L. : *Il existe une nouvelle pièce présentée depuis l'année dernière,* La Complainte de Dulcinée*, qu'on essaie de vendre en tournée internationale. Une tournée est déjà prévue justement au Brésil et à Macao, en Asie, au printemps. Toutefois, avec les coupures de Harper, les frais de transport ne sont plus subventionnés, sauf que c'est justement le coût principal d'une tournée ! Maintenant que nous n'avons plus l'aide du gouvernement conservateur, je me croise les doigts pour que nous recevions l'aide d'un autre organisme. Il faudrait avoir un gouvernement en place qui reconnaisse et valorise l'importance de la culture, mais le peuple qui vote doit, lui aussi, apprécier l'art ! Les artistes ne sont pas tous des* Beatles *et on a besoin parfois « d'un petit coup de pouce » venant de nos amis du gouvernement, comme dans l'air que chantait fièrement Harper, récemment, devant les médias. Bizarrement, en quelques secondes, sa cote de popularité venait d'augmenter drastiquement, comme quoi personne ne reste insensible à la musique, à la culture …*

C.K. : En quelques mots, *Victoria* c'est …

D. L. : *: Victoria, 90 ans, a presque tout perdu: la mémoire, sa chatte, le contrôle de sa vie… et de sa vessie. Son univers gravite autour de son fauteuil roulant, de sa chambre et d'un aide-soignant qui en a déjà plein sur les bras. Elle glisse dans les méandres de son imaginaire en tentant de reconstruire sa mémoire défaillante. Victoria permet, avec humour, d'envisager enfin la vulnérabilité comme une force plutôt qu'une faiblesse, d'envisager notre victoire sur nos peurs… et de nous munir de confiance. Confiance en soi, bien sûr, mais aussi en notre société, en nos artistes et en notre culture. La pièce* Victoria *a été soigneusement traduite et adaptée en 6 langues afin de transmettre son message encourageant et universel et ainsi de pouvoir « soigner » le monde.*

Pour célébrer les 25 ans de notre compagnie de création et les 10 ans de tournées internationales du spectacle, nous souhaitons accompagner la présentation de Victoria *à l'Agora de la danse d'une série de discussions post-spectacles d'environ 1h chacune menées par un animateur, auxquelles contribueront des invités-surprises (personnalités publiques dont Chloé Ste-Marie et Gilles Carle, représentants d'organismes et spécialistes de divers domaines), et auxquelles pourront participer le public.*

Les représentations seront précédées d'une exposition qui, sous le thème « les escapades de Victoria *», célèbrera, en artefacts et en vidéos, la pièce, les tournées internationales de la compagnie et ses réalisations depuis les 25 dernières années. »*

Merci, Madame Langfelder, de nous offrir ce bouquet d'air frais teinté d'un humanisme qui nous manque trop, parfois.

• • •

« Je crée des spectacles multidisciplinaires qui voyagent à travers le monde. Mon intention, en tant qu'artiste, a toujours été d'encourager l'harmonie entre les cultures, entre les gens. En avril dernier, on a joué au Zimbabwe, et l'expérience a éveillé en moi un fort désir de me servir du spectacle, aussi souvent que possible, dans un contexte socialement pertinent. Je venais de me rappeler à quel point on se sent bien lorsqu'on fait du bien aux autres... »

« À terme et si l'on peut rêver, nous souhaiterions contribuer à remettre la culture au centre des préoccupations des Québécois, au même titre que la santé, car la culture aussi soigne. Elle soigne l'âme. »

http://www.dulci-langfelder.org/
http://www.agoradanse.com/spectacle.php?id=89&saison=14

D'intelligence et de beauté

Mélanie Lajoie, M.A.
littérature comparée et professeure de littérature

Coco Chanel n'a nul besoin de présentation. Or, la vie de Gabrielle Chanel, malgré les nombreuses biographies dont elle fait l'objet, demeure tout de même assez méconnue. Ce qui touche l'imaginaire des gens lorsque le nom de la célébrissime maison de couture est évoqué, ce sont les deux C entrelacés, ses effluves intemporelles ou encore le luxe associé aux vêtements, aux sacs et aux verres fumés de la marque. Des objets de luxe maintes fois imités et enviés. Anne Fontaine, dans son film Coco avant Chanel, a choisi de présenter une Coco Chanel bien avant l'essor de sa carrière pour faire découvrir une femme fonceuse, féministes à ses heures, vivement intelligente et passionnée.

John Keats, quant à lui, demeure un poète romantique anglais plutôt méconnu. Sa courte carrière littéraire a cependant marqué le paysage poétique anglais en raison de son originalité et de sa plume hors norme. Son œuvre, reconnue de façon posthume, a influencé la création d'œuvres littéraires – par exemple de Dan Simmons – et a été vertement défendue par son collègue poète romantique Percy Bysshe Shelley, et ce, malgré les nombreuses critiques. Keats a vécu moins d'une trentaine d'années – il est né en 1795 et s'est éteint en 1821 – avant de mourir de la tuberculose. Sa relation passionnée pour Fanny Brawne se trouve au cœur du film Bright Star, écrit et réalisé par Jane Campion.

Le parallèle entre les deux films paraissait incontournable. Les deux œuvres réunissent des êtres qui ont été emportés par une passion telle qu'elle les submergeait et marquait leur créativité. Chacun, à leur manière, ont influé et encouragé la passion et la création. D'une part, Coco Chanel a choisi de demeurer fidèle à Boy Capel en dépit du mariage de convenance qu'il a fait avec une riche héritière et de la fréquence entrecoupée de leurs rencontres amoureuses. C'est lui qui l'a incitée à travailler, à être indépendante, à réaliser ses rêves. Il lui a certes donné les moyens financiers de le faire, à défaut peut-être de ne pas lui allouer toute sa vie, mais il fut l'étincelle dont elle a eu besoin pour aller plus loin. Évidemment, l'étincelle a pris naissance dans son audace à elle et dans son esprit mué par le défi de faire fi des conventions.

D'autre part, c'est un John Keats hésitant dont on fait la connaissance, dans l'œuvre de Jane Campion, lui qui a d'abord refusé son amour pour Fanny Brawne, avant qu'elle ne s'impose elle aussi comme la source d'une inspiration qui lui faisait défaut, et ce, durant une période de doute créatif. Son intérêt à elle pour la poésie lui a permis de reprendre contact avec l'essence de son art et peut-être aussi de son travail. Dès le début de leur amour, ponctué de difficultés – Keats n'ayant pas les moyens de se marier et Brawne ne pouvant le suivre à Rome pour qu'il se soigne – rien ne laissait présager une ode à la passion, aux premiers instants, aux premiers regards. À quoi se mêle un hommage aux textes de Keats – récités à maintes reprises durant le film – lui qui avait d'abord recommencé à écrire à travers les magnifiques missives à sa belle.

Les deux films se rejoignent également en ce qui a trait à la mode. Fanny Brawne crée des robes toutes plus originales pour l'époque les unes que les autres. C'est sa passion à elle, une légèreté que le collègue et ami de Keats, Charles Brown, lui reproche. Elle coud de ses fins doigts ses tenues et confronte même les poètes, qu'elle ne cerne pas bien au départ, à propos du fait qu'elle, au moins, vit de son métier. Le film traduit parfaitement cette obstination à se dépasser, ce soucis du détail,

En ce mois de la Francophonie, il est important de souligner le rôle incontestable du Québec au rayonnement et à la réussite du projet francophone aux quatre coins du monde. Le XII Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Québec l'an dernier fut un grand succès et une source de fierté pour tous les québécois. La Francophonie compte aujourd'hui 70 États et gouvernements et plus de 600 millions de personnes sur 5 continents. Elle représente 11% de la richesse mondiale et 15% des échanges commerciaux de la planète. Nous avons tous avantage à mieux faire connaître la Francophonie, ses enjeux et ses succès.

Relations internationales Québec

Pierre Arcand
Député de Mont-Royal
Ministre des Relations internationales et
Ministre responsable de la Francophonie

3400 Jean-Talon Ouest, bureau 100
Montréal, Québec H3R 2A8
(514) 341-1151

ce goût pour la perfection. Chaque plan est illuminé par ces tenues qui caractérisent ce radieux personnage qui ne réussit pas à s'éteindre malgré la tourmente que lui apporte cette passion pour John Keats.

De son côté, Gabrielle Chanel est rapidement dégoûtée de l'extravagance des tenues des femmes de son époque. Elle réinvente une mode plus pratique et porte, par exemple, le pantalon pour monter à cheval. Elle imagine une mode plus sobre, sans artifice - plumes et autres dentelles - dentelle qu'elle reprend toutefois superposée à un autre tissu, mais toujours dans son style épuré. Lorsqu'elle revêt le pyjama d'Étienne Balsan, elle crée un précédent qui influencera ses créations futures. Elle a fait ses premières armes sur les chapeaux de son amie comédienne, incarnée par Emmanuelle Devos, pour ensuite s'intéresser aux vêtements en tant que tels qu'elle crée sans patron, qu'elle assemble directement sur les mannequins.

Enfin, la performance des acteurs dans les deux films participe assurément à la crédibilité et au succès des portraits. Audrey Tautou, qui donne vie à Gabrielle Chanel, joue juste sans jamais frôler la caricature. Elle demeure simple et décidée, comme l'idée véhiculée de la véritable Coco. Ses regards en gros plans et ses silences en disent long sur le jugement qu'elle porte sur son époque, sur la frivolité et sur l'impertinence qu'elle lui reproche. Ses répliques sur l'amour et les hommes font sourire et détonnent. Elle se rit de l'amour jusqu'au jour où elle tombe amoureuse de Boy. Benoît Poelvoorde, Étienne Balsan, et Alessandro Nivola, Boy Capel, séduisent et entourent merveilleusement bien Audrey Tautou. Leur bienveillance et leur amour pour Coco transpercent l'écran et ajoutent douceur et déchirement au film.

Dans Bright Star, Ben Whishaw, qui personnifie John Keats, joue le poète tourmenté et l'amoureux transis incapable de rester loin de sa Fanny avec justesse et grande sensibilité. Abbie Cornish, en Fanny Brawne, rivalise d'intelligence et de perspicacité dans son interprétation de cette jeune femme en apparence légère, mais qui se révèle être une farouche passionnée et une lectrice sagace. Bref, deux portraits finement réalisés dans le respect des personnages et le détail de leur époque respective, deux films traitant et représentant à la fois l'intelligence et la beauté.

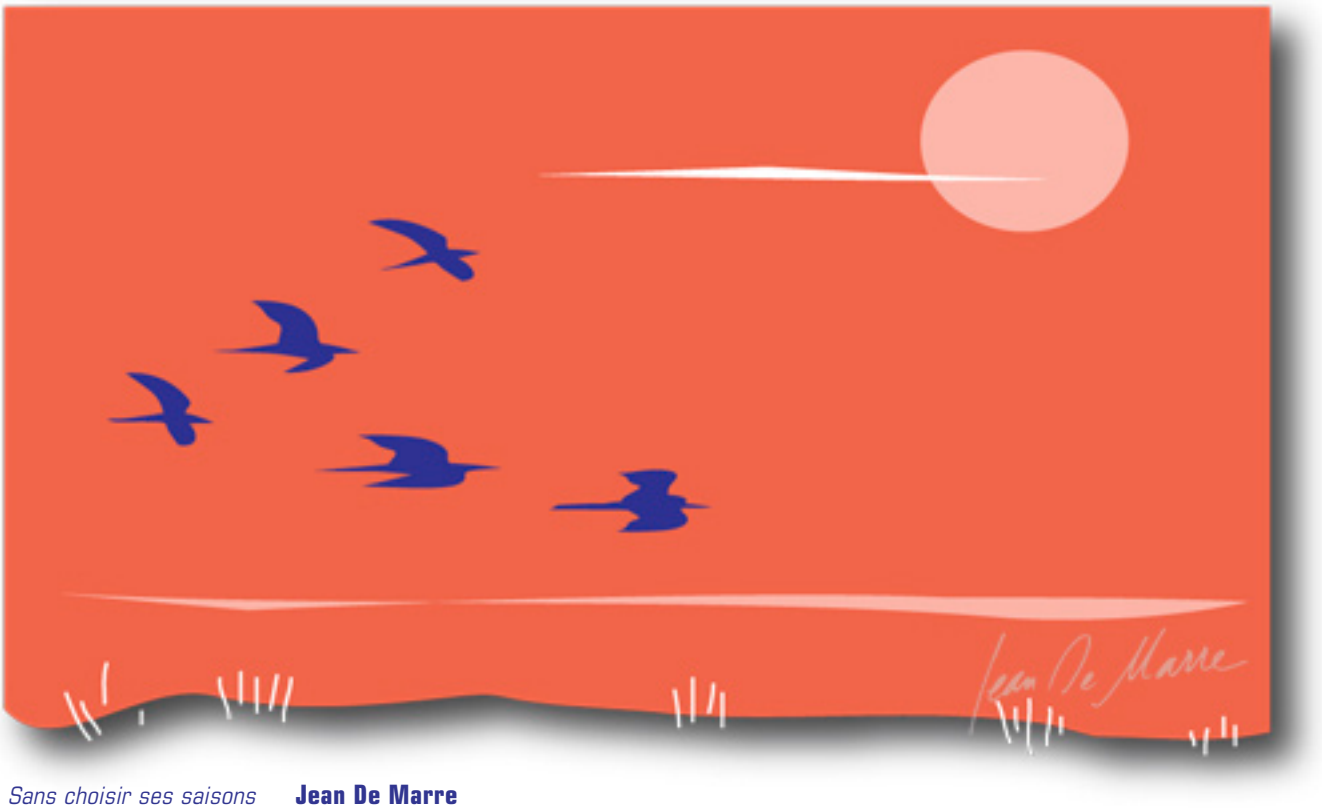

Sans choisir ses saisons **Jean De Marre**
GRAPHISME • ILLUSTRATION • AQUARELLE • PHOTO NATURE

Plainte en vertu de la procédure 1503 :

Violations systématiques des droits de l'homme par le parti communiste et la république socialiste du Vietnam

Me Lam Chan Tho

1 - Introduction

Nous, Peuples des Nations Unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

...

Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;

4.3. Le code électoral et l'article 4 de la Constitution violent les droits de l'homme

Le droit de participer directement à l'administration ou de voter librement notre représentant pour participer à l'administration est stipulé par l'article 21 de la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme et l'article 25 de la Convention Internationale des Droits Civiques et Politiques.

L'article 25 de la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme et l'article 25 de la Convention Internationale des Droits Civiques et Politiques.

Sans condition raciste (comme stipulé par l'article 2) et sans limite injuste, chaque citoyen a le droit et l'opportunité de :

a. Participer directement à l'administration ou à travers les représentants choisis par nous même.

b. Voter et se présenter périodiquement aux élections libres et égales avec des bulletins secrets qui garantissent la fidélité des opinions des électeurs.

c. Participer également à tous les services publics du pays

La clause a de l'article 25 de la Convention Internationale des Droits Civiques et Politiques portant une notion populaire, qui détermine que la gestion de la société doit poser

Le mouvement des Droits de l'homme et de la démocratie au Viêt Nam (porte parole : Lam Chan Tho)

adresse : 500 Place d'Armes bureau 2100 MTL QUÉ. Canada H2Y 2W2

FENÊTRES EN ALUMINIUM

LE CHOIX EST CLAIR!

CHOISIR LA COLLECTION ENERGIUM

Isolation supérieure •
Très grande durabilité •
Entretien facile •
Choix de teintes et de styles •
Aluminium du Québec •
Meilleur rendement • écoénergétique

CHOISIR LA QUALITÉ GIT

- Créateur de fenêtres écoénergétiques
- Expert et leader reconnu
- Concepteur, fabricant et installateur
- Meilleure garantie de l'industrie
- Produits fabriqués sur mesures

GIT.ca
PORTES et FENÊTRES

ON FABRIQUE, ON INSTALLE
DEPUIS PLUS DE 40 ANS

180, RUE PRINCIPALE, CHÂTEAUGUAY
450 691-1112

8645, BOUL. LANGELIER, MONTRÉAL
514 323-2954

211, BOUL. BRIEN, REPENTIGNY
450 585-2202

PLAZA CENTENNIAL
3343-M, BOUL. DES SOURCES, DDO
450 585-2202

WWW.GIT.CA

NOUVEAU!
Économisez jusqu'à
3 850 $

Profitez dès maintenant des crédits d'impôt à la rénovation du Québec et du Canada. Renseignez-vous auprès de vos représentants.

GIT est le fabricant de la première fenêtre d'aluminium certifiée EnergyStar au Canada.

RBQ 1231-7079-19

les fondements « Opinions du peuple ». C'est le peuple qui participe à la gestion du gouvernement ou qui exerce indirectement à travers les grands électeurs. Le gouvernement est responsable devant peuple et est contrôlé par ce lui. Il peut être destitué par le peuple lorsqu'il n'agit pas suivant les voeux de ce dernier.

Le Parti communiste avec près de 3 millions de membres, qui ne représente seulement 3,5% de la population vietnamienne, ne peut représenter les 85 millions de citoyens pour décider de tous les changements politiques dans la société vietnamienne.

D'où, le code électoral et l'article 4 de la Constitution de la République Socialiste Communiste du Vietnam non seulement violent les articles 2, 25, et 26 de la Convention Internationale des Droits Civiques et Politiques, et l'article 21 de la Déclaration des Droits de l'Homme. Ils sont en contradiction avec l'article 53 de leur propre Constitution.

5. Violations des libertés religieuses par le Gouvernement du Viêtnam

5.1. Droit international

Les droits à la liberté religieuse sont définis dans l'Article 18 de la Convention international des droits civils et politiques qui garantit la liberté d'avoir une religion ou une croyance qui se manifeste par le culte, la pratique, les cérémonies ou la prédication en des lieux privés ou publiques, à une personne ou à une communauté.

Article 18 (Pacte international relatif aux droits civils et politiques)

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement.
2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix.
3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui.
4. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.

5.2. Les lois de la République Socialiste du Vietnam

Au Vietnam, l'article 7 de l'Ordonnance sur la croyance et la religion du Bureau permanent de l'Assemblée Nationale a préconisé une ingérence dans les affaires religieuses par une institution du Parti Communiste Vietnaien, le Front de la Patrie qui exerce un pouvoir à la fois exécutif et législatif sur les religions.

Article 7 (Ordonnance sur la croyance et la religion)

1. Le Front patriotique et les organisations qui en sont membres, dans le cadre de leur mission et des pouvoirs qui leur sont impartis, ont la charge :
   a. de rassembler les compatriotes qui adhèrent à une croyance, une religion et ceux qui n'y adhèrent pas pour édifier la grande union du peuple tout entier ; édifier et défendre la patrie ;
   b. de refléter en temps opportun les opinions et les aspirations du peuple en ce qui concerne les questions en rapport avec la croyance et la religion pour en faire état auprès des organes compétents de l'Etat ;
   c. de faire oeuvre de propagande et de mener campagne auprès des dignitaires ecclésiastiques, des religieux, des fidèles, des croyants, des organisations religieuses et du peuple pour que tous appliquent la législation sur la croyance et la religion ;
   d. de participer à l'édification et au contrôle de la mise en ouvre de la politique, de la législation concernant la croyance et la religion.
2. Dans le cadre de leurs missions et de leurs pouvoirs, les organes d'Etat, prendront l'initiative de coordonner leurs efforts avec ceux du Comité du Front patriotique du Vietnam et des autres organisations membres pour propager la politique, la législation

concernant la croyance et la religion, pour y sensibiliser le peuple afin qu'il les mette en ouvre.

Les activités religieuses ne sont tolérées que dans les lieux de culte, à savoir les pagodes, les temples, les églises, les chapelles... Les activités religieuses en public ne peuvent se dérouler qu'avec l'accord des Comité populaires des districts, des arrondissements, des villes :

Article 11

1. Les dignitaires ecclésiastiques, les religieux peuvent prêcher et pratiquer des cérémonies religieuses dans les limites de leurs responsabilités. Ils ont le droit de prêcher la religion à l'intérieur des établissements religieux.
2. Dans le cas où des cérémonies religieuses ou des prédications auraient lieu en dehors des prescriptions stipulées au paragraphe précédent, il faudrait obtenir l'approbation du Comité populaire du district, de l'arrondissement, de la ville dépendante de la province (Par la suite, nous appellerons toutes ces instances Comités populaires de district).

En particulier, les institutions de base comme les pagodes (pour le Bouddhisme) ou les paroisses (pour les catholiques) doivent soumettre leur calendrier d'activité religieuse annuelle au bureau du Comité Populaire de la commune, de l'arrondissement, ou de la ville où siègent ces institutions pour examen et approbation.

Article 12

1. La personne responsable d'une organisation religieuse de base a la charge de faire enregistrer le programme d'activités religieuses tel qu'il se déroule chaque année dans son unité religieuse auprès du Comité populaire de la commune, de l'arrondissement, de la cité municipale (par la suite, nous appellerons ces instances comités populaires communaux). Dans le cas où seraient organisées des activités religieuses non prévues sur le programme enregistré, il faudrait obtenir l'approbation de l'organisme d'Etat compétent en ce domaine.
2. L'autorité compétente pour approuver l'organisation d'une fête villageoise (de croyance) est déterminée par le gouvernement.

Toutes les religions au Vietnam ne sont permises dans leurs établissements et activités qu'avec l'autorisation gouvernementale (Premier ministre ou Président du Comité Populaire des villes dépendant directement du gouvernement central). La demande doit être déposée aux bureaux de l'exécutif comme stipule l'article 16 de l'Ordonnance

Article 16

1. Les organisations reconnues comme organisations religieuses doivent satisfaire aux conditions suivantes :
   a. Etre une organisation de personnes de même croyance, ayant une doctrine, un droit canon, des cérémonies en conformité avec les bonnes mours et les intérêts de la nation ;
   b. Posséder une charte, un règlement mettant en pratique les principes directeurs, les objectifs, une orientation de la pratique religieuse en lien avec la nation et ne s'opposant pas aux prescriptions nationales ;
   c. Enregistrer ses activités religieuses (.) ordinaires ;
   d. Posséder un siège et des représentants légaux ;
   e. Posséder une appellation ne correspondant pas à celle d'une autre organisation déjà reconnue par les organes de l'Etat compétents.
2. Les instances suivantes sont compétentes pour reconnaître une organisation religieuse :
   a. Le Premier ministre reconnaît les organisations religieuses dont le territoire d'activités s'étend sur plusieurs provinces, plusieurs villes dépendant du pouvoir central.
   b. Le président du Comité populaire de province ou de ville dépendant du pouvoir central reconnaît les organisations religieuses dont le territoire d'activités est limité à la province ou à la ville dépendant du pouvoir central.
3. L'enregistrement des activités religieuses prescrit en «c» du paragraphe 1 du présent article concerne les activités religieuses des organisations elles-mêmes enregistrées. La procédure de reconnaissance des organisations religieuses est déterminée par le gouvernement.

En ce qui concerne les ordinations, les sacres et les affectations des religions il faut avoir au préalable l'approbation de l'Etat comme précise l'article 22 :

Article 22

1. L'ordination, l'attribution d'un titre, la nomination, l'élection, l'élévation à une dignité dans une religion doivent avoir lieu conformément à la charte, au règlement de l'organisation religieuse et tenir compte des conditions prescrites au paragraphe 2 du présent article. Dans le cas où un élément d'un pays étranger interviendrait, une approbation préalable de l'organe central d'Etat gérant la religion serait nécessaire.
2. La personne bénéficiant de l'ordination, de l'attribution d'un titre, d'une nomination, d'une élection, de l'élévation à une dignité, doit remplir les conditions suivantes pour être reconnue par l'Etat :
   a. Etre citoyen vietnamien de bonne moralité ;
   b. Faire preuve d'un esprit d'union, être en bonne intelligence avec son peuple ;
   c. Obéir rigoureusement à la loi.
3. La révocation, la destitution d'un dignitaire ecclésiastique d'une religion doit se conformer à la charte et au règlement de l'organisation religieuse.
4. L'organisation religieuse a la charge de faire enregistrer la personne bénéficiant de l'ordination, de l'attribution d'un titre, d'une nomination, d'une élection, de l'élévation à une dignité, et de faire connaître à l'organisme administratif d'Etat concerné la révocation, la destitution d'un dignitaire ecclésiastique d'une religion.

Les religions ne peuvent fonder des séminaires ou écoles de formation des religieux qu'avec l'autorisation du Premier Ministre :

Article 24

1. Les organisations religieuses peuvent fonder des écoles de formation, des classes de recyclage pour les spécialistes des activités religieuses.
2. La fondation d'écoles de formation pour les spécialistes des activités religieuses doit obtenir l'approbation du Premier ministre.
   - Le recrutement des écoles de formation de spécialistes des activités religieuses doit être effectué publiquement, sur la base du volontariat des candidats, conformément au règlement approuvé par l'école.
   - Les cours d'histoire du Vietnam et de législation vietnamienne sont deux cours réguliers du programme de formation des écoles de formation des spécialistes d'activités religieuses.
3. L'ouverture de cours de recyclage pour les spécialistes d'activités religieuses doit obtenir l'approbation du prési-dent du Comité populaire de la province où se trouve la classe.
4. La procédure et les formalités de fondation, et de dissolution des écoles de formation, d'ouverture de cours de recyclage sont déterminées par le gouvernement.

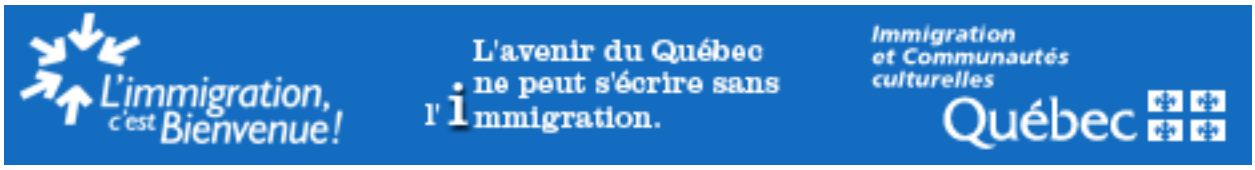

Quatre auteurs de chez nous en lice pour les **Prix littéraires de langue française**

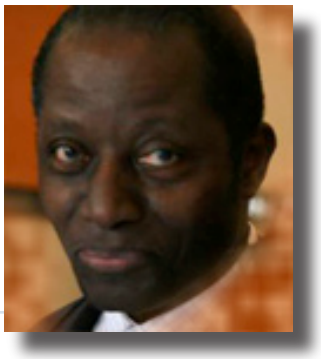

Yves Alavo

Pour la première fois de l'histoire de notre littérature, ce sont quatre auteurs de chez nous qui sont inscrits, nommées ou cités, selon les vocabulaires, pour les Prix littéraires les plus prestigieux d'expression française.

Il y a un nombre considérable de prix, notamment en France, qui sont attribués, selon les genres, les thématiques, les traditions et tout un réseau d'institutions de renom ou qui sont attachés à des fondations, des lieux dont les fondateurs souhaitent que leur mémoire soit perpétuée ou encore que les créations littéraires trouvent, pour leurs auteurs, une émulation qui prend des formes diverses. En voici la liste partielle : pour 2009.

- Prix de l'Union des Journalistes de cinéma : Jean-Philippe Guerand Bernard Blier, un homme façon puzzle Robert Laffont.
- Prix du Roman Fnac : Yannick Haenel Jan Karski Gallimard.
- Prix du Livre insulaire (Fiction) : Mylène Durand L'immense abandon des plages Pleine Lune.
- Prix du Livre insulaire (Science / Essai) : Charlie Galibert Sarrola 14-18 Albiana.
- Prix du Livre insulaire (Roman Policier) : Gérard Chevalier Ici finit la terre Coop Breizh.
- Prix Pierre Loti : Nicole Bouyala Cargo solo Pimientos.
- Prix Albert Thibaudet : Alain Dejammet Paul-Louis Courier Fayard.
- Prix de l'Académie française (Francophonie) : Thomas Gaehtgens pour l'ensemble de son oeuvre.
- Prix de l'Académie française (Littérature) : Vincent Delecroix pour l'ensemble de son oeuvre.
- Prix de l'Académie française (Poésie) : Vénus Khoury-Ghata pour l'ensemble de son oeuvre.
- Prix de l'Académie française (Philosophie) : Rémi Brague pour l'ensemble de son oeuvre.
- Prix de l'Académie française (Essai) : André Tubeuf Ludwig van Beethoven Actes Sud.
- Prix de l'Académie française (Nouvelle) : Sylvain Tesson Une vie à coucher dehors Gallimard.
- Prix de l'Académie française (Théâtre) : Wajdi Mouawad pour l'ensemble de son oeuvre.
- Prix de l'Académie française (Cinéma) : Bertrand Tavernier pour l'ensemble de son oeuvre.
- Prix des Lectrices de Elle (Document) : Jean-Paul Mari Sans blessures apparentes
- Prix Joseph Kessel : Erik Orsenna Petit précis de mondialisation Fayard.
- Prix des Écrivains croyants : Jean-Marie Kerwich L'Évangile du gitan Mercure de France.
- Prix des Maisons de la Presse : Patrick Bauwen Monster Albin Michel.
- Prix Goncourt de la Nouvelle : Sylvain Tesson Une vie à coucher dehors Gallimard.
- Prix de la Société des Gens de Lettres (Littérature) : Jean-Noël Pancrazi pour l'ensemble de son oeuvre.
- Prix de la Société des Gens de Lettres (Poésie) : Jean Orizet pour l'ensemble de son oeuvre.

- Prix de la Société des Gens de Lettres (Roman) : Pascale Kramer L'implacable brutalité du réveil Mercure de France.
- Prix de la Société des Gens de Lettres (Nouvelle) : Marc Villemain Et que morts s'ensuivent Seuil.
- Prix de la Société des Gens de Lettres (Essai) : Anne Pons John Franklin Fayard.
- Prix des Romancières : Alexandra Lapierre Tout l'honneur des hommes Plon.
- Prix Livres et Musiques : Stanislas Merhar Petits poisons Fayard.
- Prix Ahmadou Kourouma : Yosuah Kossi Efoui Solo d'un revenant Seuil.
- Prix Tropiques de l'AFD : Yosuah Kossi Efoui Solo d'un revenant Seuil.
- Prix Alain Bosquet : Georges-Emmanuel Clancier Vive fut l'aventure Gallimard.
- Prix Molière l'Européen : Morten Ramsland Tête de chien Gallimard.
- Prix du Roman Historique : Irène Frain Les naufragés de l'île Tromelin Michel Lafon.
- Prix du Livre de Jazz : Joaquim Paolo Fernandez Jazz covers Taschen.
- Prix du Quai des Orfèvres : Christophe Guillaumot Chasses à l'homme Fayard.
- Le Prix Goncourt - Présentation et liste des lauréats du Prix Goncourt.
- Le Prix Nobel de Littérature - Présentation et liste des lauréats du Prix Nobel de Littérature.
- Le Prix de l'Académie Française - Présentation et liste des lauréats du Prix de l'Académie française.
- Le Prix Renaudot - Présentation et liste des lauréats du Prix Renaudot.
- Le Prix Médicis - Présentation et liste des lauréats du Prix Médicis.
- Le Prix Fémina - Présentation et liste des lauréats du Prix Femina.
- Le Prix Interallié - Présentation et liste des lauréats du Prix Interallié.
- Le Prix de Flore - Présentation et liste des lauréats du Prix de Flore.
- Le Prix Goncourt des Lycéens - Présentation et liste des lauréats du Prix Goncourt des Lycéens.
- Le Prix des Lectrices de Elle - Présentation et liste des lauréats du Prix des Lectrices de Elle.
- Le Prix du Livre Inter - Présentation et liste des lauréats du Prix du Livre Inter.
- Le Prix France Culture Télérama - Présentation et liste des lauréats du Prix France Culture Télérama.
- Le Prix France Télévisions - Présentation et liste des lauréats du Prix France Télévisions.
- Le Prix des Deux Magots - Présentation et liste des lauréats du Prix des Deux Magots.

Ce sont, disions-nous, **quatre de nos auteurs :**

Catherine Marvrikakis, Dany Laferrière, Neil Bisondath et Edem Awumey qui sont mentionnés comme possibles, et sur la liste des Prix littéraires (le Médicis, le Goncourt et le Femina).

Après Dany Laferrière (Prix Fémina et Médicis) et Catherine Mavrikakis, d'autres Québécois font leur entrée dans la course aux prix littéraires français.

Edem Awumey, 34 ans, originaire du Togo et vivant à Gatineau, a été retenu pour la première sélection du prix Goncourt, dévoilée hier à Paris, pour son roman Les Pieds sales. C'est une histoire d'exil et d'errance, celle d'Askia, qui conduit un taxi à Paris, à la recherche de son père.

C'est le deuxième roman d'Edem Awumey, qui avait décroché le Grand Prix littéraire de l'Afrique noire pour *Port-Mélo*, paru en 2005. Paru ce mois-ci, ce roman *Les Pieds sales* est publié en France par Le Seuil et au Québec par les Éditions du Boréal. Pour Boréal, c'est d'ailleurs un nouveau succès. Les deux titres que Pascal Assathiany a coédités cet automne avec des maisons parisiennes ont été sélectionnés pour les prix littéraires. Publié en France chez Grasset, *L'Énigme du retour*, de Dany Laferrière, est en lice pour le Médicis. Soutenu par son «mentor» Tahar Ben Jelloun, Edem Awumey est la seule voix «francophone» de la première sélection du Goncourt.

Ce choix est une petite surprise. La rumeur attendait plutôt Catherine Mavrikakis, dont le roman *Le Ciel de City Bay*, paru ici chez Héliotrope et en France chez Sabine Wespieser, a été encensé par la critique. Le livre de Catherine Mavrikakis n'a pas été retenu, mais il figure, avec celui de Dany Laferrière d'ailleurs, sur la première sélection du *prix Wepler*, moins prestigieux mais très respecté. Il est également sur la liste des finalistes de la première sélection pour le *prix Femina*, dans la catégorie du roman français, avec Dany Laferrière. Dans la catégorie des romans étrangers pour le *prix Femina*, on trouve aussi le Québécois Neil Bissondath, pour *Cartes postales de l'enfer*, traduit chez Boréal ici et chez Phébus en France, et la Torontoise Gil Adamson, pour *La Veuve*, traduit chez Boréal ici et chez Christian Bourgois en France.

Quatorze romans figurent sur cette première sélection du *Goncourt*, qui sera décerné le 2 novembre 2009. La moitié d'entre eux disparaîtront dans la seconde sélection du mois prochain. Sur cette première liste figure notamment Marie NDiaye, souvent citée parmi les favoris de la saison des prix pour *Trois femmes puissantes*.

Une communauté lie ces auteurs, ils sont tous les quatre issus de l'immigration et grands artistes utilisateurs et créateurs de notre langue française. Ils se sont exprimés depuis plusieurs décennies, dans les journaux, les revues et surtout avec leur plume d'auteurs, dans une langue qu'ils manient avec verve, avec passion et avec un style particulier pour chacun, qui met en relief, les accents de plusieurs cultures et héritages qui fécondent avec bonheur notre langue commune.

Ces talents sont remarqués, malgré parfois la difficulté locale d'être publié, d'être reconnu, d'être admis et respecté pour son œuvre, par nos institutions de tutelle, nos médias, nos chapelles littéraires, tant du point de vue de la critique que de l'accès au public. Les « découvertes » françaises, celles des livres de nos écrivains, sont l'occasion aussi de signaler une roman que publie les éditions Leméac, *Va, Moshone* de Maurice Chalom, livre qui a été lancé le 7 octobre chez *Olivieri*.

Pour votre plaisir, allez voir le site du Festival international de poésie de Trois-Rivières, le plus important festival de poésie francophone, au monde. Votre serviteur y est participant pour la troisième fois et a créé le poème hommage pour les 25 ans du Festival, à l'adresse suivant, lire le poème :

http://www.fiptr.com/FIPTR-fr/quoideneuf/Chroniques_poetes.html

Ouvre qui témoigne de nos luttes et des valeurs que nous portons comme société, œuvre qui dit aussi la prégnance d'une discrimination rampante ou d'inégalités systémiques, œuvre de combat et d'humour pour transcender tant d'obstacles et de préjugés, notre littérature actuelle témoigne de la présence dans notre histoire et de l'Immense potentiel des écrivains immigrants.